

• Les "Hit du CIM" publiés dans la presse écrite pénalisent régulièrement les performances de la RTBF car ils n'additionnent pas les audiences des rediffusions. Or, la RTBF multidiffuse très souvent ses émissions, ce qui n'est qu'exceptionnellement le cas pour RTL TVI.

On peut également contester la composition du panel à partir duquel sont collectées les données pour réaliser l'audimétrie : celle-ci est également défavorable à la RTBF.

La RTBF doit compléter ces audiences quantitatives (combien de personnes avaient leur poste allumé) par des données plus qualitatives (le public a-t-il apprécié), mission qu'elle délaisse. Quand les Parlementaires réagiront-ils ?

Enfin, la presse écrite pratique une certaine surenchère en monopolisant son information à ces résultats d'audience pour abattre des émissions telles que L'Écran Témoin (RTBF) où l'analyse qualitative de l'écoute des téléspectateurs est pourtant essentielle.

• Le 29/10/2001, L'Écran Témoin (RTBF) s'interrompt et sa nouvelle animatrice, Jacqueline Liesse, prépare une nouvelle formule qui devrait apparaître à l'antenne en janvier 2002. L'A.T.A. représente des propositions d'évolution qu'elle avait déjà émises précédemment (voir N°57).

• L'efficacité de la signalétique est en danger. Même Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision, malgré sa lettre prometteuse du 28/04/2000 (voir N°55), n'a toujours pas diffusé à la RTBF un clip qui reprendrait les différentes icônes de la signalétique et leur signification. Or, des études montrent en France que le public ne comprend pas toujours le sens des pictogrammes. Chez nos voisins, les chaînes s'approprient à diffuser, déjà, une deuxième campagne de clips explicatifs, à la demande du CSA. Chez nous, notre CSA est inopérant.

• L'A.T.A. refuse actuellement d'intégrer le CSA ainsi que la Commission consultative de la RTBF. En effet, les représentants des usagers et du secteur associatifs y sont trop minoritaires et y servent d'alibi, au moment des votes.

• Dans une interview publiée par Le Soir, le 20/08/2001, le Ministre Miller opte, à propos du CSA, pour "...un renforcement des moyens technologiques de l'organisme de contrôle pour visionner et analyser 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 les programmes de la chaîne publique...".

• L'A.T.A. constate que Les Niouzz (RTBF) ont déjà proposé des reportages sur le Sida mais n'ont jamais abordé la prévention de cette maladie.

• L'A.T.A. propose les résultats d'une longue enquête qu'elle a menée sur l'utilisation par les chaînes de TV des 0900 et des

0903. Elle propose plusieurs évolutions pour rendre plus stricte leur réglementation. S'inspirant de ce travail, la députée fédérale Marie-Thérèse Coenen prépare un projet de résolution.

• Le visionnement des six premières émissions de Qu'en Dites-Vous ? permet un bilan prometteur de l'émission de médiation animée par Jean-Jacques Jaspers à la RTBF. Déjà, il est question de passer de 12 à 20 minutes et de prévoir, dès 2002, une ou plusieurs rediffusions.

• Le nouveau contrat de gestion de la RTBF entrera en application dès le 01/01/2002. Bravo au Gouvernement arc-en-ciel ! Six revendications de l'A.T.A. ont été acceptées :

Le Service de médiation doit répondre au courrier des usagers de manière circonstanciée et endéans les 30 jours ouvrables. Une émission de médiation doit être diffusée en TV et en radio.

La RTBF devra préciser au téléspectateurs, pour les émissions d'information, s'il s'agit d'une rediffusion ou d'une diffusion différée.

Création d'un agenda qui annonce les activités d'éducation permanente. De plus, la RTBF doit produire tant en radio qu'en TV au moins une fois par mois une émission d'éducation permanente. Enfin, elle doit consacrer, en radio et en TV, une soirée par an à l'éducation aux médias.

Dès 2003, suppression de la diffusion d'écrans publicitaires et de parrainage, durant les cinq minutes qui précèdent et qui suivent les émissions spécifiquement destinées aux enfants.

Obligation de diffuser un JT quotidien pour les enfants avec des rediffusions dont au moins une avec traduction en langue des signes.

Obligation pour la RTBF de diffuser tous les jours son 19H30 avec une traduction en langue des signes.

• Dossier de 8 pages : Que France Télévision soit obligée de répondre au courrier comme c'est le cas désormais pour la RTBF.

L'A.T.A. détaille ses "mauvaises expériences" avec Jean-Claude Allanic, Michel Drucker, Marc-Olivier Fogiel, Geneviève Guicheney... et Marc Tessier lui-même ! Une exception : Daniel Schneidermann (La Cinquième).

Le 19/09/2001, François Hollande, Premier Secrétaire du PS français, déclare à l'A.T.A. : "Je suis pour la création d'une obligation des services publics à répondre aux associations d'usagers".

N°65 31 décembre 2001

• Récapitulatif de tous les Comment Télé-Vous ? parus depuis la création de l'A.T.A.

• Mode d'emploi pour agir.

• Les raisons de la dissolution de l'association.



Comment devenait-on membre ?

L'A.T.A. n'était pas subventionnée. Ses activités étaient financées par ses membres. "Comment Télé-Vous ?" était l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

La cotisation des membres était fixée à 1.200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvraient un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvions vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous aurait suffi de remplir et de transmettre à votre banque.

Vous ne vouliez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désiriez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-Vous ?"... Cela vous aurait coûté 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscriviez un abonnement de l'étranger, son prix était de 2.500 FB par an. Vous l'auriez versé sur le compte ci-dessous et précisé à votre banquier qu'il devait introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert devaient être pris en charge complémentaiement au prix de l'abonnement par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) était le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Internet : <http://ata.qwent.es.be>
E-mail : ata@qwent.es.be

Ce numéro de "Comment Télé-Vous ?" a été rédigé, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gilles Lenoble,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéclart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

Soixante-cinq "Comment-Télé-Vous ?"

NOTRE HISTOIRE

Mois après mois, pendant près de huit ans, dans Comment Télé-Vous ?, nous avons publié régulièrement, en guise de pression, les textes des lettres que nous avons envoyées.

Par exemple, aux chaînes, au CSA, aux télédiffuseurs ou aux Ministres... Et nous proposons ensuite à nos lecteurs leurs réponses, qu'elles renferment des silences (une spécialité de RTL TVI, à l'exception de Pascal Vrebos), de la langue de bois (souvent) ou des propos responsables (davantage que nous l'avons imaginé au départ).

MÉMOIRE

Pour rédiger le présent journal, bilan-testament orienté vers l'avenir, nous avons pris le temps de nous relire : plus d'un millier de pages publiées du N°1 au N°64 de "Comment Télé-Vous ?" !

Et nous avons oublié de nombreux épisodes. Ainsi, pour l'une de nos ultimes batailles – gagnée d'ailleurs – pour la création d'un agenda des activités "associatives" (dénommé le Javas-Bis) lancée au début du printemps 2001, nous avons retrouvé dans le N°37 que nous avons déjà stigmatisé ce "besoin" aux responsables de la RTBF lors d'une réunion qui s'était tenue à l'automne 1997.

Ainsi, l'écrit constitue parfois une mémoire plus solide que celle qui s'abrite dans nos têtes ! Voilà pourquoi nous avons décidé de vous offrir, en cadeau de départ, une sorte de compte-rendu de ce qui s'est publié, numéro après numéro, dans les 64 journaux qui ont précédé l'ultime exemplaire du "Comment Télé-Vous ?" que vous êtes en train de lire.

OBSTINATION...

Il faudra plusieurs numéros du journal pour que la sauce prenne. Mais prenez garde : ne survolez pas inconsidérément les premiers paragraphes qui suivent cette introduction ! Auquel cas vous rateriez, peut-être, dès le résumé du N°1, le fait que c'est dès sa fondation que l'A.T.A. commençait à s'intéresser à la création d'un journal télévisé quotidien pour les enfants... Les Niouzz naîtront six ans plus tard : le 13 mars 2000 !

Finalement, cette relecture vous confirmera un point essentiel : ce qui rend David,

sur le long terme, plus convainquant que tous les Goliath, c'est bien sûr son humanisme, à condition que celui-ci soit persévérant.

...DOUBLÉE D'HUMILITÉ

Il faut être obstiné jusqu'à la limite du ridicule et de l'agacement. Ne jamais céder. Tout en restant humble, en se disant qu'on a peut-être tort, en doutant toujours (même si on ne l'extériorise pas trop), pour mieux écouter les autres avis... et ainsi, se remettre en question soi-même, se resourcer et améliorer son argumentation pour la rendre davantage – irrésistiblement – crédible.

ET JOUISSEUR !

L'expression "Emmerdeur professionnel" fut la plus honorable manière de nous qualifier. Bien sûr, il ne faut pas enlever l'adjectif "professionnel", ce que fit, un jour, l'un des animateurs (que, par ailleurs, nous estimons beaucoup) de La Semaine Infernale à qui nous envoyâmes illico un mot pour remettre les pendules à l'heure. Dans notre vie au quotidien, nous ne sommes pas du tout des emmerdeurs, mais bien des jouisseurs. Et voilà pourquoi, durant tant d'années de "seul contre tous", nous avons tenu le coup et cela a été probablement utile pour l'ensemble des téléspectateurs. D'autres feront peut-être le bilan. La leçon à tirer, c'est probablement que l'humanisme peut l'emporter sur les intérêts économiques et idéologiques apparemment implacables.

CYNISME EN VASE CLOS

Nombre de personnes qui dirigent le monde audiovisuel n'ont plus le temps de vivre autrement qu'en vase clos. Comme les confrères qu'ils côtoient souvent sont, pour la plupart, cyniques, ils s'imaginent que la terre entière est cynique. Ils se trompent. Et c'est pour cela que de nombreuses associations de téléspectateurs doivent se créer dans le monde entier afin de rectifier le tir. Les télévisions doivent être au service de leurs usagers et non des publicitaires, des politiques... ou de certains journalistes/animateurs cyniques.

L'AVENIR DÉPEND DE NOUS

La télévision n'existe que depuis quelques années. On commence à peine à deviner l'ampleur des conséquences des dérégulations mais aussi des pratiques positives des chaînes (l'A.T.A. ne veut pas

que l'on éteigne les postes de télé : est-ce parce qu'il existe des journaux comme "Voici" que toute la presse écrite serait un fléau ?). Il faut s'opposer aux dysfonctionnements pour renforcer et multiplier les émissions qui nous élèvent. La bataille ne fait que commencer. Pour prendre une comparaison, nous sommes au stade où, au milieu du siècle dernier, certains "fous" commençaient à exiger que les ingrédients et les dates de fraîcheur soient affichés sur les emballages industriels des produits alimentaires ! Ainsi, se mettaient en place les premières balises qui permettraient au consumérisme de se développer. À l'époque, pour certains, il s'agissait de détails. Ceux-ci étaient pourtant indispensables.

DATE DE FRAÎCHEUR

Pour les télévisions, la signalétique jeunesse (dite aussi anti-violence) vient de naître. Et c'est à partir de ce 1^{er} janvier 2002, premier jour où l'A.T.A. n'existera plus (ce n'est peut-être pas un hasard !), que la RTBF sera enfin obligée légalement – c'est une "première" mondiale – d'indiquer "la date de fraîcheur" de ses émissions d'information...

Pour conquérir cet acquis dans le nouveau contrat de gestion de la RTBF, l'A.T.A. avait déjà commencé sa "campagne d'intoxication" dès le N°21 de "Comment Télé-Vous ?", et est revenue à la charge dans les N°23, 24, 46, 54 et 64...

Bien sûr, cette problématique est liée aussi à la question des "faux directs" et des montages qui sont parfois malhonnêtes... Il en est question dans les N°12, 17, 19, 30, 35, 39, 45, 47 et 49. Et cela a marché. Qui parlait de détermination ?

Bonne lecture. À vous d'assumer – peut-être – la suite, chers lecteurs... consommateurs passifs ou actifs ?

Le site internet de l'A.T.A. restera accessible. Il proposera la mémoire de l'association dès le 1^{er} février 2002. En effet, nos 65 journaux y seront téléchargeables au format PDF.



<http://ata.qwent.es.be>

N°1

1^{er} novembre 1993

- Dans le cadre de l'Année Internationale des Familles, l'A.T.A. demande aux chaînes de TV de créer des journaux TV quotidiens pour les enfants, dès septembre 1994.
- Participation à la pétition qui demande à la RTBF, après la suppression d'Objectif Terre, de reprogrammer une émission analogue axée sur l'écologie.
- RTL TVi critique un "chroniqueur TV".

N°2

15 janvier 1994

- France 2 : Pascal Sevran autopromotionne son disque dans La Chance aux Chansons.
- RTL TVi : Contrairement aux affirmations de J.-C. De Keyser, la chaîne diffuse le dimanche après-midi un feuilleton violent.
- RTBF : Trop de citations de sponsors.
- L'A.T.A. demande que la RTBF reprogramme une diffusion du bulletin de la météo avec traduction en langue des signes.

N°3

1^{er} mars 1993

- Paul Germain, Alain Gerlache, Georges Moucheron et 1.885 signataires demandent à la RTBF une météo avec traduction en langue des signes.
- Le 6 février 1994, à la demande de l'A.T.A., RTL TVi interrompt la diffusion de "Miami Vice" le dimanche après-midi.
- La fausse interview de Castro par PPDA en cassation.
- RTBF : Le réveillon "bateau" de Tour de chance.
- L'A.T.A. demande au Pape d'accepter de participer à un débat contradictoire en direct à la télévision lors de sa venue en Belgique, du 13 au 15 mai 1994.

N°4

1^{er} avril 1994

- RTBF : Pour la rentrée de septembre 1994, Cartes sur Table voit sa diffusion quotidienne vers 19H menacée. L'A.T.A. demande aux téléspectateurs de réagir auprès de la RTBF Charleroi.
- Le Ministre de l'Audiovisuel Philippe Mahoux est l'invité de la 50^{ème} de Télé sur Ecoutes, l'émission de radio de l'A.T.A.
- Gérard Lovérius, directeur de la télévision, refuse de proposer la rubrique météo avec une traduction en langue des signes.
- Dossier : Qui a peur de la suppression de la publicité à la RTBF ?
- L'A.T.A. demande à la RTBF de ne plus couper le générique de fin des films de l'Ecran Témoin.
- Pour un débat télévisé avec le Pape (suite).
- RTBF : À quand une nouvelle émission pour remplacer Objectif Terre ?
- Le Jury d'Éthique Publicitaire donne raison à l'A.T.A. mais il ne peut pas "être fait état publiquement" de cette recommandation. L'A.T.A. passe outre et publie le positionnement du JEP.

N°5

15 mai 1994

- Dossier : Nos "vierges" plus chères ? Bientôt, une nouvelle redevance sur les supports enregistrables et les appareils qui permettent la reproduction.
- Dossier : Pourquoi, lors du Sidaction diffusé simultanément sur la RTBF et RTL TVi, Act-Up a-t-il interrompu Françoise Wolff et Xavier Lambrechts ?
- Dossier : À propos du procès concernant la fausse interview de Castro par PPDA, existe-t-il un droit à une information exacte pour le téléspectateur ?
- RTBF : Cartes sur Table sera maintenue la saison prochaine.
- La RTBF compte introduire le PDC.
- Une pétition de 10.000 signatures en faveur du retour d'une émission proche d'Objectif Terre est remise, en vain, à la Direction de la RTBF.
- Depuis le 19 avril 1994, les génériques des films de L'Ecran Témoin sont à nouveau diffusés dans leur intégralité.
- Près de 3.500 signatures et toujours pas de traduction en langue des signes de la météo.

N°6

15 juin 1994

- Sous-médiatisation de la demande de l'A.T.A. de la mise en place d'une enquête sur les pistes qui pourraient mener à la suppression de la publicité et du sponsoring à la RTBF.
- Pour les sourds, télétexte ou traduction en langue des signes ?
- Présentation des ATA d'Or 1994, Premier Grand Prix des Téléspectateurs Actifs.

N°7

15 septembre 1994

- Dossier : Résultats des ATA d'Or 1994.
- Culture à la RTBF : Ça va changer ?
- Interview de Jacques Mercier qui s'est vu retirer deux émissions de télévision.

N°8

20 octobre 1994

- Arlette Vincent : "Faut absolument continuer !"
- Dans le jingle qui annonce les publicités, le mot "publicité" a été remplacé par le sigle d'une compagnie aérienne ! L'A.T.A. envoie une lettre de plainte.
- L'audimat était donc faux.

N°9

7 décembre 1994

- Le sponsoring envahit toute la RTBF !
- Jacques Mercier explique que l'obligation de répondre à toutes les lettres vient d'être supprimée à la RTBF.
- Dossier : Droit de parole pour le public à la RTBF ?
- Dossier : Quels droits pour les téléspectateurs qui regardent les films sur le petit écran ?
- Interdiction de diffusion pour une séquence d'Au Nom de la Loi.
- Jean-Louis Stalport, Administrateur général de la RTBF, demande à l'A.T.A. la somme de

17.714 FB pour la copie d'une émission, le Tour de Chance "spécial 48.81.00" avec la séquence problématique où Tatayet interviewait le ministre Taminioux.

- La RTBF atteint à la réputation des radios libres.

N°10

16 janvier 1995

- Bilan d'un an d'A.T.A.

N°11

22 février 1995

- Suite à la pression de l'A.T.A., la RTBF a retrouvé l'habitude de diffuser le générique final du Journal Télévisé de fin de soirée. Ce n'était plus le cas : le plan où le journaliste prenait congé des téléspectateurs était immédiatement suivi d'un plan fixe qui proposait le nom de la banque... qui sponsorisait l'émission suivante, la chronique boursière.
- La RTBF et RTL TVi n'ont pas payé les sommes convenues pour financer l'aide à la production audiovisuelle. Le CSA ne peut infliger des sanctions... autres que la suppression de l'autorisation d'émettre ! Les chaînes non seulement ne seront pas inquiétées mais leurs obligations seront revues à la baisse.

Pour contrebalancer le manque à gagner des créateurs, les télé-distributeurs wallons vont faire payer 150 FB de plus par abonné (75 FB pour les télé locales et 75 FB pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel).

Cet événement constitue le déclencheur qui pousse l'A.T.A. à demander une refonte du CSA.

- Face à la grogne des culturels, Henry Ingberg crée un Atelier de réflexion concernant la place de la culture à la télévision. La SACD (Société d'auteurs et de créateurs audiovisuels) invite le coordinateur de l'A.T.A. à faire partie de sa délégation.
- La RTBF ne communique plus.
- L'A.T.A. conteste la programmation sur RTL TVi, le dimanche après-midi, d'une nouvelle série violente, Walker Texas Rangers.
- À la RTBF, neuf mois après le lancement du télétexte, la fonction "primordiale" du sous-titrage de la météo n'est toujours pas mise en place. L'A.T.A. demande à quelle date "commencera l'application de cette heureuse décision"...

N°12

10 avril 1995

- En quelques mois, une chape de plomb cadennasse la RTBF : font problème le courrier des usagers, les interviews du personnel dans les médias et l'absence de suivi des pétitions.
- À la demande de l'A.T.A., Pascal Sevran a été entarté parce qu'il autopromotionne ses propres disques dans La Chance aux Chansons. Le CSA français considère qu'il s'agit d'une publicité clandestine.
- L'A.T.A. demande qu'une émission de la RTBF analyse le fonctionnement de la culture et les droits de ses usagers.
- L'émission Les Pieds dans le

Plat axée sur la culture à la RTBF évite les propositions concrètes qui permettraient de faire évoluer la situation.

- L'A.T.A. n'était pas invitée à ce Pieds dans le Plat : publication de la liste de cinq émissions sur les médias à la RTBF... sans la présence de l'A.T.A.
- Mise par écrit du débat animé par l'A.T.A. à la Fnac Bruxelles avec Claude Delacroix, Directeur du Centre de Bruxelles de la RTBF. Titre de ce long compte-rendu : "Certains hommes politiques n'attendent qu'une seule chose : couper la tête du Service public !".
- Dossier : Les faux directs.
- Présentation des dix questions posées aux partis démocratiques à la veille des prochaines élections : obligation de répondre au courrier pour la RTBF, arrivée du PDC, code parental, rôle du CSA, etc.

N°13

10 mai 1995

- Dossier : Quelle éducation aux médias ? Endoctrinement ou éducation ?
- Dossier : Les réponses des partis à nos 10 questions préélectorales. Une unanimité se fait jour : il est indispensable de réformer le CSA.
- Les télé-distributeurs remis en question.
- Rappel : RTL TVi n'a pas encore répondu à notre question sur le programme violent Walker Texas Rangers (voir N°11).

N°14

10 juin 1995

- Propositions pour les ATA d'Or 1995

N°15

1^{er} juillet 1995

- Les résultats des ATA d'Or 1995
- Le nouveau Gouvernement se propose de faire évoluer le CSA.
- PPDA et ses casseroles : doit-il quitter la présentation du JT de TF1 ?

N°16

1^{er} septembre 1995

- Allô, la télé ? Les 0900 utilisés par les chaînes sont des appels téléphoniques très chers...
- L'A.T.A. teste le CSA : peut-il intervenir concernant la diffusion de Walker Texas Rangers qui se poursuit le dimanche après-midi (RTL TVi n'accusant même pas réception des courriers de l'A.T.A.) ? Après deux rappels dont un en recommandé, Robert Wangermée, Président du CSA, nous répond qu'il nous est loisible de nous adresser au Ministre de l'Audiovisuel... Le titre de notre article s'adresse au nouveau Gouvernement : "Renforcer le CSA : des actes !".

N°17

5 octobre 1995

- RTL TVi introduit dans son JT une séquence autopromotionnelle (sur Bel-RTL, la radio du même actionnaire) camouflée sous la forme d'un reportage...
- Quelques bandes-annonces démagogiques de la RTBF.
- Pierre-Dominique Schmidt,

Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Audiovisuel Laurette Onkelinx, interrogé aux Midis de l'Audiovisuel, confirme que le CSA doit évoluer mais "Ce n'est certainement pas un problème que l'on règle en urgence". D'où le titre de notre article : "Réviser le CSA : Quand ?".

- Réflexion sur la violence à la télé. Est-ce une priorité pour l'A.T.A. ?
- La "puce" antiviolence.
- Deux premières plaintes de l'A.T.A. concernant les 0900 : absence de tarification sur RTL TVi et formulation inadéquate à la RTBF (on parle d'unité de taxe mais c'est la durée de cette unité de taxe qui est instructive pour le public).

N°18

10 novembre 1995

- L'A.T.A. félicite le C.A. de la RTBF qui a transformé une simple formalité en obligation : depuis le 09/10/1995, le Service public "doit" introduire à l'écran un sigle, durant toute la diffusion, permettant au public de découvrir la nature de la séquence lorsqu'elle diffuse des TRV, les Télé Rendez-Vous (des "publi reportages" pour les Forces Armées ou "Windows' 95", par exemple). Ainsi, la signalisation à l'écran se met petit à petit en place...
- Les associations de consommateurs traditionnelles sont-elles à bout de souffle ? Le Professeur Bourgoignie répond.
- La création d'un JT, le midi, à la RTBF (et son financement) est-elle un prétexte pour introduire le télé-achat à la RTBF ? Le C.A. a refusé la proposition de J.-L. Stalport et l'A.T.A. le félicite.
- Dossier : Analyse critique de la première mouture de Télécinéma (RTBF). Nous publions huit questions que Gérard Lovérius, Directeur de la télévision, traite "d'inquisitoriales" et auxquelles il invite le producteur de l'émission à ne pas répondre.
- Dossier : 0900, des chiffres et des dettes. L'A.T.A. porte plainte à propos du concours Tintin Reporter mis en place à l'occasion d'une soirée thématique diffusée simultanément sur Arte et la RTBF, le 22 octobre 1995. Six erreurs y sont constatées...
- Avis à Mme la Ministre Onkelinx : À quand, la refonte même pas réception des courriers de l'A.T.A.) ?
- Les mouvements de jeunesse peu présents sur le petit écran de la RTBF.

N°19

11 décembre 1995

- Le 28/11/1995, Act-Up et l'A.T.A. envahissent les locaux de Canal+ Belgique pour que la chaîne diffuse un message de prévention avant chaque diffusion de ses films classés X. Pendant près d'un an, les courriers sont restés sans réponse. Un quart d'heure après le début de l'action, trois représentants de la Direction négocient avec les "occupants" et, dès le lendemain soir, les avis de prévention passeront à l'antenne.
- Mme Onkelinx est favorable à la

création d'une instance de "sanction", selon La Libre Belgique des 10-11-12/11/1995. L'A.T.A. "est prête à proposer sa réflexion et ses propositions sur ce dossier" à Mme la Ministre de l'Audiovisuel.

- L'A.T.A. s'insurge contre le fait que l'Exécutif de la Communauté française ait décidé d'aligner la redevance des TV en noir et blanc sur les TV en couleurs.
- 0900 : Le dossier s'épaissit. L'A.T.A. présente de nouvelles plaintes et découvre les abus des... 0902, encore plus chers que les 0900 ! La Commission d'Éthique des Services d'Information par Télécommunications va enfin se réunir, en décembre 1995, pour examiner les plaintes de l'A.T.A.
- Dossier Télédistribution : Peut (beaucoup) mieux faire ! À notre Midi de l'Audiovisuel, les télé-distributeurs nous déclarent faire un bénéfice net annuel d'un milliard et demi. Pourquoi n'utilisent-ils pas une partie de ce trésor pour mieux servir leurs abonnés souvent déçus par leurs services ?
- Faux directs : L'Ecran Témoin n'est plus en direct et Baudouin Cartuyvels ne l'avait jamais signalé au public. Le pot aux roses est découvert, le lundi 06/11/1995, lendemain de l'assassinat d'Yizhak Rabin. L'émission n'en pipait mot puisqu'elle avait été enregistrée quelques jours plus tôt. Sa thématique était "Qu'est-ce qu'être juif aujourd'hui ?".
- Le Directeur général de la RMB, Pierre-Paul Vander Sande, regrette le fait que la RTBF se passera de télé-achat. Tiens donc !
- Journalistes et démocratie : Couple impossible ?

N°20

15 janvier 1996

- Le 09/01/1996, le cabinet de la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx nous affirme : "Le projet de statut de la RTBF ne prévoit pas la mise en place d'un ombudsman, mais un décret n'est pas nécessaire pour créer cette fonction de médiateur..." Cette réponse sibylline est en retrait par rapport au positionnement du Parti Socialiste. Dès le 29/06/1994, Robert Lombaerts, représentant le Ministre Di Rupo, nous déclarait : "Dans le nouveau statut de la RTBF, est prévu un médiateur..." Donc, l'ombudsman de la RTBF, c'est... "Perdu de vue" ?
- La réunion de la Commission d'Éthique concernant les 0900 prévue pour décembre 1995 est reportée au 08/01/1996, puis au 22/01/1996...
- Des images de propagande militaire sont diffusées par les JT de la RTBF et de RTL TVi qui n'affichent pas à l'écran leur provenance.
- Enquête sur les télé-distributeurs dans Test Achats.
- Jacques Bredael pense que les enfants savent se protéger de la violence et des spots publicitaires.
- Jeu à propos de la condamna-

tion de PPDA, le 10/01/1996, dans l'affaire Noir-Botton.

• Télécinéma : Trop de bandes-annonces pour les films diffusés, la semaine suivante, à la RTBF ?

• En février 1996, naissance de "Javas", l'agenda culturel, l'enfant de l'Atelier Culturel présidé par Henry Ingberg.

—

N°21

1^{er} mars 1996

• 0900 (1) : Audition de l'A.T.A. par la Commission d'Ethique des Service d'Information par télécommunications, le 22 janvier 1996.

• 0900 (2) : Michel Konen plaide coupable pour la diffusion de 0900 au JT de la RTBF sans mention de la tarification.

• 0900 (3) : Canal+ Belgique se positionne par rapport à une plainte de l'A.T.A.

• L'A.T.A. s'oppose au financement de 2 millions donnés par le Ministère de la Culture de la Communauté française pour "Javas" (RTBF).

• Michel Konen, Chef de la rédaction du JT de la RTBF, applique notre demande : lors de chaque rediffusion du JT Soir, indiquer, durant toute sa diffusion, l'heure du démarrage de sa première diffusion.

• Le projet du nouveau décret de la RTBF ne prévoit plus la présence d'un médiateur. Philippe Busquin, Président du PS, s'explique.

• Le Ligneur et PPDA : Amour immodéré ?

• Dossier : Canal+ Belgique décrypté.

• Non à la "puce" antiviolence.

—

N°22

1^{er} avril 1996

• Fin mars 1996, premières sanctions financières concernant des abus liés aux 0900, pour le jeu Phone Quizz sur Canal+ Belgique et pour le jeu de la soirée Tintin Reporter coproduite par Arte et la RTBF.

• L'A.T.A. dépose une nouvelle plainte concernant un 0903 concernant une promotion destinée aux jeunes concernant les Jeux Olympiques d'Atlanta proposée par Coca-Cola et Radio 21.

• Jean-Louis Stalport, l'Administrateur général de la RTBF, interdit à deux membres de son personnel (Sylvie Rigot et Marianne De Muylder) de participer au Midi de l'Audiovisuel concocté par l'A.T.A. sur le thème "La femme dans les médias".

• L'A.T.A. publie le texte d'une lettre adressée par l'Agence Protestante d'Information et de Communication à Paul Germain (RTBF) qui est restée sans réponse.

• Un des trois candidats (le moins connu) à l'élection pour la présidence du PSC n'a pas été invité au Mise au Point axé sur cette thématique.

• RTL TVi considère que ses séquences d'autopromotion, ses rediffusions, ses programmes de télé-achat, la météo ou le P.M.U. sont autant d'œuvres Européennes qu'elle comptabilise

dans ses quotas. Le CSA et le Gouvernement ne réagissent pas. À quand, la réforme du CSA ?

—

N°23

10 mai 1996

• Suite du numéro précédent : Jean-Louis Stalport justifie son interdiction à son personnel de participer à nos "Midis" : "Je ne puis admettre les insultes répétées de votre organe de presse visant trop régulièrement la RTBF et parfois même certains de ses agents ou collaborateurs". L'A.T.A. demande à J.-L. Stalport d'illustrer sa déclaration d'un exemple concret...

• Suite du numéro précédent : Paul Germain (RTBF) répond à l'APIC et à l'A.T.A.

• Lettre adressée à la Ministre de l'Audiovisuel Laurette Onkelinx pour lui marquer notre étonnement lorsqu'elle déclare au Soir, à l'occasion de la condamnation de J.-L. Stalport dans l'affaire INUSOP, que "personne n'a infirmé que celui-ci a une personnalité exceptionnelle qui sert les intérêts de la RTBF".

• Dans le JT Soir de la RTBF, le 28/03/1996, Paul Germain interroge en direct PPDA sur sa fausse interview de Fidel Castro !

• Publication d'une lettre avec rappel sans réponse adressée à Claude Delacroix, Directeur du Centre de Bruxelles de la RTBF : une analyse critique des problèmes écologiques peut-elle être faite dans Le Jardin Extraordinaire... d'autant plus qu'Objectif Terre a disparu ?

• Alain Gerlache, Rédacteur en chef du JT, nous explique que la RTBF ne signale pas que Mise au Point est préenregistré lorsqu'on juge qu'aucun élément neuf de l'actualité n'est intervenu entre celui-ci et sa diffusion. L'A.T.A., elle, demande la mention systématique de la date des enregistrements au début des émissions.

—

N°24

3 juin 1996

• Suite du numéro précédent : Mme Onkelinx justifie son éloge de J.-L. Stalport en n'abordant que sa gestion économique de la RTBF...

• Suite du numéro précédent : Claude Delacroix est en congé. Sa réponse nous parviendra plus tard.

• Suite du numéro précédent : J.-L. Stalport ne propose aucun exemple concret mais transforme sa déclaration. Il ne s'agit plus "d'insultes répétées" mais bien "de propos trop régulièrement saupoudrés d'attaques à l'emporte-pièce" !

• RTL TVi : Controverse est difficile à joindre, le dimanche midi, surtout quand la FAPEO souhaite que Pascal Vrébos fasse un rectificatif à l'antenne d'un propos erroné émis par l'un de ses invités...

• Il y a de l'argent à la RTBF... lorsque trois membres de la Direction souhaitent découvrir comment travaille leur personnel... en Israël !

• Présentation des premières pro-

positions des ATA d'Or 1996.

• RTBF : Baudouin Cartuyvels évite de se positionner par rapport au fait d'indiquer au début du débat de L'Ecran Témoin la date de son enregistrement.

—

N°25

19 août 1996

• Suite du numéro précédent : Pascal Vrébos répond à la FAPEO et l'A.T.A. commente.

• Suite des 2 numéros précédents : Claude Delacroix réfute un article paru dans Ciné Télé Revue et tient à nous rassurer.

• Les résultats des ATA d'Or 1996.

• TVB est mort : la nouvelle réglementation publicitaire... évite de prendre en compte le sponsoring.

• 0903 : suite à une plainte de l'A.T.A., le concours pour jeunes Atlanta Coca-Cola diffusé par la RTBF est sanctionné par la Commission d'Ethique des Services d'Information par télécommunication.

• Dossier Culture et RTBF : deux ans après la crise "culturelle" du service public, l'Atelier culturel créé par Henry Ingberg va s'arrêter avec l'accord de J.-L. Stalport et sans le consentement de la majorité de ses participants. Bilan : beaucoup de discussions mais une seule retombée concrète aux forceps en TV : Javas.

• L'automne sera chaud ! Le nouveau statut de la RTBF se prépare et les menaces planent. Hugues Le Paige pour le "Comité de défense du service public de l'audiovisuel" publie une carte blanche remarquée dans Le Soir du 23/02/1996 intitulée "RTBF : L'erreur fatale".

• Sida : Les chaînes belges ne relaient plus le Sidaction français et annoncent un projet commun pour le 1^{er} décembre 1996, à l'occasion de la Journée Mondiale du Sida.

—

N°26

1^{er} octobre 1996

• Suite du numéro précédent : Le 1^{er} décembre, journée mondiale du Sida, n'est pas repris dans les "événements" de la saison de la RTBF. Lors de sa conférence de presse, nous interrogeons Gérard Lovérius, directeur de la Télévision. Il parle "d'intention réelle" mais "les vacances n'ont pas été propices pour faire avancer les choses"...

• Suite du numéro précédent : Claudine Brasseur emboîte le pas à Claude Delacroix : Le Jardin Extraordinaire peut exprimer le droit à la défense de la protection de la nature contre les intérêts capitalistes de l'argent.

• Javas : pourquoi pas des rediffusions au prime time ?

• Taxes communales sur les antennes paraboliques : Halte à la discrimination !

• La publicité commerciale est toujours exclue sur le petit écran du Service public flamand.

• L'A.T.A., le 19/09/1996, dépose plainte contre le "JT de 12H45" de la RTBF à la Commission d'Ethique de la Publicité : ne s'agit-il pas d'une même émis-

sion déclinée artificiellement en deux parties (les titres et le corps de ce JT) pour introduire du sponsoring (dans la séquence "météo" diffusée entre les titres et le corps du JT), ce qui est illégal ?

• RTL TVi : Certain(e)s candidat(e)s du jeu de séduction "7^{ème} Ciel" seraient des mannequins ou des comédiens amateurs...

• Un an après les élections, répondent à cinq questions de l'A.T.A. : Jean-François Istasse (PS), Raymond Langendries (PSC), Louis Michel (PRL) et Jacky Morael (Ecolo).

• Quelle réforme du CSA (et quand) ? La RTBF doit-elle répondre au courrier ? Faut-il créer un médiateur à la RTBF ? La télédistribution : vers une hausse des abonnements ? Prônez-vous l'arrivée du PDC ?

• Quarante-cinq 0900 sans tarification sur le télétexte de RTL TVi. L'A.T.A. demande à la chaîne de rectifier le tir dans les dix jours sinon elle porte plainte.

• Un dossier de 12 pages "Violence gratuite à la télévision". En France, la signalétique arrive à la mi-novembre 1996. En Communauté française rien ne se passe et les problèmes sont multiples.

Il faut que notre CSA puisse enregistrer les émissions, visionner et sanctionner, le cas échéant. À quand, la réforme annoncée de cette institution ?

Il ne suffit pas que les chaînes aient signé un code de déontologie. Il faut encore qu'elles l'appliquent et l'interprètent... honnêtement.

Notre dossier décrit un dérapage au JT de 19H30 de la RTBF, le 05/08/1996 (l'assassinat de Rashaad Stagie). Interpellé par l'A.T.A., Michel Konen reconnaît les faits.

L'A.T.A. propose 4 critères pour diffuser des images violentes : sélectionner uniquement des images qui sont indispensables à l'explication d'un fait de société marquant; prévenir le téléspectateur; dans le commentaire, replacer les images dans leur contexte social ou politique; limiter le nombre d'images violentes diffusées au strict minimum utile à la compréhension du reportage.

—

N°27

8 novembre 1996

• Suite du numéro précédent : Le Sidaction du 1^{er} décembre 1996 ne serait-il qu'une fausse promesse d'alliance entre la RTBF et RTL TVi ? On s'oriente vers un "service minimum" sur le service public.

• Suite du numéro précédent : Pol Heyse, le Secrétaire général de RTL TVi, accepte de mentionner les tarifications des 0900 sur le télétexte.

• Suite du numéro précédent : Le Comité d'Ethique de la Publicité donne raison à l'A.T.A. : "La RTBF est invitée à lever toute ambiguïté quant à l'heure à laquelle débute réellement le JT de la mi-journée".

• Suite de numéro précédent : Pourquoi TV5 n'a-t-elle pas

coupé dans sa rediffusion écourtée du JT de la RTBF la séquence de violence gratuite (l'assassinat de Rashaad Stagie) ? Quelle est la responsabilité éditoriale de TV5 ? La chaîne met plus de 2 mois pour nous répondre... qu'elle va nous répondre plus tard.

• Suite du numéro précédent : Notre dossier "violence gratuite" suscite des réactions très positives : d'Hervé Bourges (Président du CSA français) à Jean-François Dumont (La Libre Belgique) et Marcel Frydman (Univ. Mons-Hainaut).

Par contre, Henry Ingberg n'est pas content du tout... Nous non plus. Nous publions sa lettre avec nos annotations. Nous avons l'impression que la Communauté française a gonflé en dernière minute l'organisation de sa journée... très académique "violence TV" du 19/11/1996 parce qu'elle se rend compte que la veille, le 18/11/1996, le CSA français lancera très médiatiquement sa signalétique antiviolence... et qu'en Communauté française, il ne se passe "rien", pour reprendre un mot de Robert Wangermée.

• Enfin ! La Ministre Onkelinx s'attelle à la refonte du CSA... pour une mauvaise raison tout-à-fait connexe ! Voulant lever une taxe sur la publicité auprès des chaînes, elle doit faire évoluer rapidement l'organe de régulation pour qu'il puisse comptabiliser les temps de diffusion des publicités. L'A.T.A. analyse l'avant-projet du futur décret et envoie ses réflexions aux Présidents des partis.

• Bravo à la RTBF qui va rediffuser notamment le JT Soir en boucle durant toute la nuit.

—

N°28

10 décembre 1996

• Suite du numéro précédent : La recommandation de la Commission d'Ethique de la Publicité concernant le JT de la mi-journée de la RTBF a été envoyée à la Ministre Onkelinx. C'est le Gouvernement qui doit enjoindre (ou non) la RTBF à l'appliquer.

En couverture de notre journal, un encadré : "Avis à Mme la Ministre de l'Audiovisuel : Voilà 40 jours pendant lesquels la RTBF ne l'a pas encore appliqué..."

• Suite du numéro précédent : TV5 répond enfin ce 04/12/1996. Philippe Dessaint, Directeur de l'Information, nous écrit : "Il n'appartient pas à TV5 de modifier de son propre chef le contenu des éditions nationales..."

• Suite du numéro précédent : En dernière minute, la RTBF a consacré beaucoup de temps d'antenne au Sida, le 1^{er} décembre 1996... ainsi que l'Ecran Témoin du 30 décembre 1996, à la veille du réveil. Quant à RTL TVi, ce fut un "service minimum" très décevant.

• La majorité PS-PSC refuse les auditions de plusieurs associations (parmi lesquelles l'A.T.A.) dans le cadre des travaux de la

Commission parlementaire qui prépare le nouveau statut de la RTBF. Seules auditions acceptées : le Président du Conseil d'Administration de la RTBF (PSC) et son Administrateur général (PS).

• L'émission Turbulences : À la trappe ! L'A.T.A. publie la pétition lancée par le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde.

• Arte adopte le PDC. Interview de son Directeur technique. À quand, le PDC à la RTBF ?

• La RTBF améliore son télétexte.

• Les spots de promotion des associations humanitaires ne sont plus diffusés gratuitement à la RTBF. Désormais, c'est 50% du tarif publicitaire. Et à RTL TVi, c'est toujours gratuit.

—

N°29

15 janvier 1997

• Télécinéma a évolué considérablement depuis son lancement que nous avons vertement critiqué. Bravo !

• Chaque mois, la revue Traverses est invitée par la RTBF dans l'émission Espace Public pour répondre en direct aux téléspectateurs, à propos de son dossier du mois. Le dossier de décembre 1996 était axé sur la RTBF. L'équipe de Traverses fut décommandée et ce fut Jean-Louis Stalport, l'Administrateur général qui s'invita à Espace Public.

• La Ministre Onkelinx annonce à l'A.T.A., ce 09/01/1997, qu'elle a notifié au Gouvernement la recommandation concernant le JT de la mi-journée. Et pourtant Jean-Louis Stalport continue à citer publiquement le "12H45" (31/12/1996 et 09/01/1997). De plus, la RTBF entretient une certaine ambiguïté en donnant rendez-vous "à 12H45" avec tel ou tel de ses journalistes. On ne cite pas le nom de l'émission (JT de la mi-journée) mais on nomme le nom du journaliste qui présentera les titres du JT (sous-entendu : de la mi-journée)... "dès 12H45".

• Une nouvelle plainte de l'A.T.A. à l'encontre de la RTBF est déposée, le 19/12/1996, à la Commission d'Ethique de la Publicité, contre les publicités clandestines exhibées semaine après semaine dans Bon Week-End : enseignes lumineuses, plaques en email, posters, parasols, présentoirs, porte-cartons, verres et bouteilles de marques de bières et de jus de fruits... La plainte est recevable et l'A.T.A. est convoquée à une réunion, le 16 janvier 1997.

• Mr Emmanuel Hollander, Président de la Commission d'Ethique de la Publicité, rappelle à l'A.T.A. que les recommandations de la Commissions sont tenues confidentielles. Une manière de faire taire l'A.T.A. ? Benoît Goossens, Président de l'A.T.A., réagit, dans un éditorial, en prouvant que le règlement de la Commission publié au Moniteur prévoit un texte bien différent du résumé opéré par Mr Hollander : "...les recommandations sont tenues confidentielles, SAUF ce qui

concerne leur communication au Ministre ou aux parties, à moins que l'une de ces dernières ait levé cette confidentialité". Ce que l'A.T.A. a donc fait allègrement !

- L'A.T.A. constate que ni la RTBF, ni RTL TVi n'informent leur public de l'évolution de l'avant-projet de réforme du CSA.
- L'A.T.A. redemande aux parlementaires de prévoir dans le nouveau statut la présence d'un médiateur à la RTBF.

N°30 20 février 1997

- Flagrant délit de pression politique au JT de la RTBF : l'A.T.A. dénonce le fait que le président du PS Philippe Busquin a tenté d'intimider en direct Alain Gerlache qui lui posait des questions gênantes.
- L'idée d'un médiateur à la RTBF progresse particulièrement chez Ecolo et au PRL.
- Gérard Lovérius, dans une interview accordée à l'A.T.A., confirme qu'il faut parler désormais du "JT de la mi-journée".
- Naissance de La Deux, la nouvelle chaîne de la RTBF. Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision, souhaitait que l'Atelier Culturel animé par Henry Ingberg puisse émettre ses réflexions sur les programmes de cette chaîne avant sa naissance. Aucune réunion ne sera convoquée...
- Dossier : Appel à Témoins ou la télé au service des victimes.
- Mort du direct aux Victoires de la Musique : un léger différé permet d'éventuellement couper des interventions sauvages comme celles des intermittents du spectacle.
- PDDA définitivement et lourdement condamné dans l'affaire Botton-Noir.
- À la demande de son Vice-Président Jean-Marc Nollet (Ecolo), la RTBF devra mener une réflexion sur ses rapports avec les publicitaires et les annonceurs. "Avant le printemps 1997", a décidé le comité permanent de la RTBF. Cette décision ne sera jamais concrétisée.

N°31 27 mars 1997

- Non subsidiée, l'A.T.A. vit grâce aux cotisations de ses membres. Elles sont désormais suffisamment importantes pour que le journal soit envoyé gratuitement à tous les parlementaires.
- L'A.T.A. souhaite être auditionnée par les Parlementaires pour l'examen de la refonte du CSA, ce qui n'avait pas pu être le cas pour le projet du nouveau statut de la RTBF. Le 17/03/1997, le Parlementaire Paul Ficherouille (PS) souhaite rencontrer l'A.T.A. concernant l'infléchissement encore possible de certaines dispositions prévues dans le nouveau projet de décret du CSA.
- Le 04/03/1997, François de Brigode explique aux téléspectateurs du JT de la mi-journée : "Le Roi fait comme vous, il regarde le journal de 12H45". Faute !
- Le 27/02/1997, Jean-Marie Léo-

nard, Président du Groupe Socialiste du Parlement de la Communauté française, écrit à l'A.T.A. : "Ainsi, bien que la majorité PS-PSC n'ait pu vous suivre dans toutes vos revendications sur le sujet de la médiation, il me semble qu'elle a néanmoins répondu (partiellement, sans doute, à vos yeux) à vos souhaits en amendant de la sorte le texte du Gouvernement...". C'est-à-dire en prévoyant que la RTBF devra "assurer l'écoute des téléspectateurs et auditeurs et le suivi de leurs plaintes". L'obligation de répondre au courrier est née !

- La RTBF abandonne plus de 300.000 de ses téléspectateurs ! Les téléspectateurs non câblés ne pourront plus capter que la première chaîne. Fini donc, Bla-Bla, le "Reine Elisabeth", la diffusion des commissions parlementaires ou certaines émissions sportives ! À la question posée au Parlement par la Députée Françoise Carton de Wiart (PRL-FDF), la Ministre Onkelinx répond notamment qu'il s'agit là "...d'une très petite partie de la population".
- Questions à un télédiffuseur.
- L'A.T.A. publie la pétition lancée par Ecolo : "RTBF : Pour le maintien du Jardin Extraordinaire, le samedi soir". L'émission est reportée au dimanche soir parce qu'un généreux sponsor de la RTBF – la Loterie Nationale – exige que son jeu BingoVision soit diffusé le samedi soir.
- La liste des membres du CSA a été réactualisée. L'A.T.A. a voulu savoir pour quelles raisons tel ou tel nouveau membre avait été choisi. Mme Myriam Lenoble (Direction de l'Administration de l'Audiovisuel) nous répond : "Les arrêtés de désignation ne précisent en aucune manière la qualification de la personne ou son statut social".

N°32 14 mai 1997

- Décès de Jean-Louis Stalport, Administrateur général de la RTBF. "Il n'est un secret pour personne que l'A.T.A. contestait régulièrement son travail et qu'il nous le rendait bien". L'A.T.A. reconnaît aussi que c'est sous son ère qu'étaient nés Bla-Bla, le télétexte, la diffusion simultanée sur les deux chaînes d'un même film en version doublée et en V.O.
- Dossier de 24 pages : "Les publicités clandestines de Bon Week-End". L'A.T.A. a été dépossédée de sa plainte par la Commission d'Ethique de la Publicité. Ensuite, cette Commission a repris à son propre compte cette plainte et l'a instruite sans l'A.T.A. La RTBF ne sera pas condamnée. TV5 rediffuse "Bon Week-End" et ses publicités clandestines. L'A.T.A. demande donc à Hervé Bourges, le Président du CSA français, d'interdire ces rediffusions, ce qu'il fait dans une lettre adressée à TV5, le 27/02/1997. La RTBF souhaite poursuivre la diffusion de Bon Week-End sur

TV5. Dans un premier temps, le Service Imagique floutera électriquement les publicités clandestines dans la copie envoyée à TV5, ces publicités clandestines restant bien entendues dans la version diffusée en Belgique. Mais ce maquillage coûte très cher et donc, à cause de TV5, la RTBF, dans un deuxième temps, transformera le décor de son émission : des posters d'humoristes prendront la place des néons de marques de bières.

Le dossier de l'A.T.A. détaille la fourberie de la Commission d'Ethique de la Publicité composée majoritairement de représentants des chaînes ou du personnel publicitaire...

Ce dossier est distribué en priorité aux Parlementaires qui auditionnent l'A.T.A., le 13/05/1997, à propos de la réforme du CSA... et donc, également, de la Commission d'Ethique de la Publicité (qui sera intégrée au nouveau CSA).

N°33 26 mai 1997

- Ce numéro paraît quinze jours après le N°32 pour parvenir aux parlementaires avant la fin de leur étude de la réforme du CSA.
- L'A.T.A. y résume son audition auprès d'eux, présente sept propositions pour amender ce projet de réforme et mène l'enquête sur la manière dont le CSA sanctionne. Un reportage dans les coulisses du CSA français est également publié. Enfin, nous donnons la parole au CJEF (Conseil de la jeunesse) qui est également insatisfait du projet de réforme du CSA.
- Dernière ligne droite pour le nouveau contrat de gestion de la RTBF : le 20/05/1997, le Député Daniel Ducarme (PRL-FDF) déclare que la place laissée aux auditeurs et téléspectateurs "est vraiment nulle" et prône un service de médiation.
- Dans Le Soir du 16/05/1997, l'A.T.A. publie une carte blanche "La RTBF lèse mais ne négocie pas", à propos des 300.000 téléspectateurs qui ne captent plus qu'une chaîne de la RTBF et de l'absence de médiation qui existe dans cette problématique.
- Toujours pas de signalétique anti-violence sur les chaînes de la Communauté française !
- La médiatisation par la RTBF des travaux parlementaires sur son nouveau statut est-elle muselée ?
- Le 10/06/1997 : naissance du site internet de l'A.T.A.

N°34 Juillet-août 1997

- Les membres de la RTBF autopromotionnent leurs livres ou leurs spectacles dans leurs propres émissions ou dans celles de leurs confrères. Pareille pratique est interdite en France comme le confirme une lettre adressée à l'A.T.A. par Hervé Bourges, Président du CSA, à l'occasion de l'autopromotion de son livre Isatis par Patrick Sébastien dans son

émission Etonnant et Drôle.

- Le 09/06/1997, Le Commissaire du Gouvernement Henry Ingberg confirme à l'A.T.A. qu'il veille à lever toute ambiguïté concernant l'appellation du JT de la mi-journée à la RTBF.
- Dans sa recommandation concernant le JT de la mi-journée (ex 12H45), la Commission d'Ethique de la Publicité notait "qu'elle décide de revenir ultérieurement, dans un avis, sur l'évolution perceptible qui mène à une fragmentation progressive des JT avec pour corollaire possible l'introduction de la publicité dans l'information". Ce projet, il faudrait que la CEP le concrétise avant sa dissolution... Puisque la CEP va être remplacée par une autre structure incluse dans le nouveau CSA. Appel est adressé en ce sens par l'A.T.A. au Président de la CEP ainsi qu'à Henry Ingberg. Sans effet concret.
- Coupures publicitaires illégales sur Eurosport 21 ?
- Le 06/12/1995, quand l'A.T.A. demanda la création d'une émission qui analyse la consommation culturelle, les représentants de la RTBF affirment qu'Autant Savoir peut aborder pareille thématique. Sur les soixante-six émissions d'Autant Savoir qui ont suivi cette déclaration, une seule fut axée sur le consumérisme culturel (le marché du livre, diffusée le 16/01/1997).
- Extrait d'une interview du nouvel Administrateur général de la RTBF, Mr Christian Druite (24/06/1997) : "Chaque franc sera le bienvenu. Il faut ouvrir d'autres créneaux. Par exemple, la télé du matin". Les projets rédactionnels seraient davantage induits par la recherche de nouvelles plages publicitaires que par les besoins des téléspectateurs ?

N°35 11 septembre 1997

- Le nouvel Ecran Témoin du 01/09/1997 animé par Paul Germain demande aux téléspectateurs de donner leur avis par téléphone... pour des prunes ! L'émission était préenregistrée...
- Le 01/07/1997, le Directeur général Jean-Charles De Keyser et le Directeur de la rédaction Stéphane Rosenblatt ont accueilli une délégation de 10 membres de l'A.T.A. pour un entretien de deux heures au siège de RTL TVi. Une perle de J.-C. De Keyser : "C'est dommage qu'il n'y ait pas d'A.T.A. de la presse écrite. Ils ne vérifient rien, la presse dit n'importe quoi !". À la fin de cette rencontre, J.-C. De Keyser acte trois décisions : il souhaite que la Communauté française applique la signalétique française; le service de presse de Club RTL devra annoncer plus correctement le contenu de ses programmes à la presse; enfin, RTL TVi et Club RTL éviteront, désormais, de diffuser des bandes-annonces avec moult extraits violents aux heures où les enfants regar-

dent normalement les programmes et tout particulièrement après le JT de 19H.

- Le CSA français donne raison à un membre français de l'A.T.A. : France 2 a proposé des propos homophobes.
- Dossier de 10 pages : Le Zapping de l'Année Blanche. Comment les chaînes de télévision ont médiatisés les événements qui ont secoué la Belgique après la découverte des corps de Julie et Mélissa.

N°36 11 octobre 1997

- L'A.T.A. présente son analyse d'une possibilité de fraude de RTL TVi dans le jeu qu'elle a mis en place pour fêter son 10^{ème} anniversaire. Cet article donnera lieu à un droit de réponse d'Eddy De Wilde, le Directeur de l'Information et des Programmes de RTL TVi que nous publierons dans notre N°38.
- Philippe Busquin, bientôt rédacteur en chef du JT de la RTBF ? "Le Président du Parti Socialiste se dit prêt à encourager, dans les médias, ceux qui disent que la Wallonie doit bouger et bouger." (Le Soir, 09/09/1997).
- Dossier de six pages pour présenter la nouvelle pression de l'A.T.A. : Pour un JT junior quotidien à la RTBF.
- Pour la Gloire : Extraits des contrats qui lient les candidats à la RTBF qui se prend pour une firme de disques autoritaire !

N°37 17 novembre 1997

- Lorsque l'Administrateur général Christian Druite présente le nouveau contrat de gestion de la RTBF à 200 militants culturels du PAC, le 14/10/1997, il fait un clin d'œil à l'A.T.A. qui assiste à cette rencontre : "...N'hésitez pas à nous interpeller parce que vos interpellations peuvent aussi nous faire du bien, même si elles nous chatouillent !". Christian Druite précise aussi : "Il est exact que le contrat de gestion nous demande la mise en place d'un service de médiation qui donnera une suite cohérente et systématique aux plaintes et avis des auditeurs ou téléspectateurs".
- Un JT junior quotidien à la RTBF ? Luis Miguel Lloreda (CGE), Dominique Blondeel (FAPEO) et Anne-Marie Claeys (UFAPEC) sont pour.
- Le 01/12/1997, la BRT lance sur sa seconde chaîne son JT quotidien pour les enfants, Ketnet.
- L'A.T.A. propose un mode d'emploi pour écrire à la RTBF.
- Télédiffuseurs : L'A.T.A. publie les noms des membres du conseil d'administration de Brutélé.
- 0900 : Encore plus chers ! Belgacom supprime les réductions de soirée et du week-end.
- Conseil : Ne contactez jamais le JEP (Jury d'Ethique Publicitaire). Cet organisme privé composé essentiellement de publicitaires ne peut en aucun cas contraindre un publicitaire de retirer telle ou telle publicité. Ecrivez plutôt au Conseil Supé-

rieur de l'Audiovisuel.

- Le législateur a omis de définir ce qu'il entend par coupure ou interruption naturelle. Et donc la RTBF utilise ce terme pour expliquer qu'elle a le droit de diffuser désormais des plages publicitaires dans la diffusion de séries américaines programmées durant les après-midi et qui prévoient pareilles interruptions.
- Publication d'un long entretien avec Michel Olyff, le créateur de l'emblème de la RTBF(F). Celui-ci a contraint la RTBF, cet été 1997, à arrêter de travestir son travail. Dans le procès qui a donné raison à Mr Olyff, la RTBF, face à un créateur qu'elle a lésé, a agi avec cynisme et mauvaise foi. À nouveau, la perte de sens obscurcit le Service public... Différents journalistes de la presse écrite n'ont pas compris les enjeux que représentait le combat du créateur de l'emblème de la RTBF(F).
- Enfin ! L'A.T.A. est invitée à participer à une émission de la RTBF : l'Ecran Témoin du 27/10/1997 axé sur la violence à la télé.
- Analyse de l'Ecran Témoin. Invité à l'émission du 27/10/1997, le coordinateur de l'A.T.A. décrit la préparation et de déroulement de l'émission. Ensuite, nous montrons comment Paul Germain répond humblement à son courrier.
- Le 06/06/1997, le nouveau CSA est mis en place. Aucun membre n'a été sélectionné parmi les représentants d'associations d'auditeurs ou de téléspectateurs !
- L'A.T.A. présente trois propositions "culturelles" à la RTBF. Toutes trois seront, au fil des années qui suivront, appliquées par le Service public. Que Courants d'Art puisse être diffusé à de meilleures heures ! Il faudrait proposer un petit frère à Javas qui "annoncerait les activités organisées par les groupements d'éducation permanente, au sens large". Pourquoi ne pas supprimer l'aspect "autopromotion" (annoncer les films programmés à la RTBF, la semaine suivante) de Télécinéma ?

N°38 24 décembre 1997

- 16:9 : la Commission européenne réagit aux propos de Jean-Charles De Keyser, Directeur général de RTL TVi.
- RTBF et RTL TVi face à l'interdiction de la publicité pour le tabac : peu d'images des 15.000 morts par an !
- À propos de cigarettes : Dans les années nonante, fallait-il dire Belga ou Belgium Jazz Festival ?
- Opposition de l'A.T.A. à la "consultation téléphonique" régulièrement programmée par Pascal Vrebos dans Controverse. Ce n'est pas un sondage et certains politiciens l'utilisent comme tel sur son plateau. Ainsi, le Ministre Président Collignon, le 14/12/1997 : "Moi, je défends les intérêts des Wallons et d'ailleurs, ils s'expriment au travers du sondage !". Pascal

Vrèbos ne nuancera pas ce propos erroné.

- Une interview décapante d'Hugues Le Paige réalisée par Dominique Legrand pour Le Soir du 05/11/1997 suscite de nombreuses réactions des autres membres du personnel du Service public sur l'intranet de la RTBF. Au total, 236 personnes demandent un débat interne pour la rédaction du nouveau code de déontologie qui doit se trouver sur la table du Conseil d'Administration de la RTBF, le 14/01/1998 au plus tard. Le 18/11/1997, le courrier électronique présente les modalités concrètes de la consultation décidée par J.-P. Gallet, le Directeur de l'Information de la RTBF. L'A.T.A. publie ces multiples échanges dont nombres sont vivifiants et prometteurs.
- Courants d'Art... ou Courants Tard ? Les trois diffusions de l'émission culturelles sont toujours fort tardives.
- L'A.T.A. demande à Michel Konen, rédacteur en Chef du JT, que la RTBF cite systématiquement en début d'émission les noms de tous les invités qui ont refusé d'y participer.
- Les résultats encourageants de l'utilisation de la signalétique en France poussent l'A.T.A. à réitérer tous azimuts sa demande : à quand une initiative analogue en Communauté française ?
- L'A.T.A. souhaite que le JT junior arrive à la RTBF en septembre 1998. Jacques Zwick titre sa réflexion "Bonne idée !".

N°39

4 février 1998

- Suite du numéro précédent : Dans une longue lettre datée du 16/01/1998, Gérard Lovérius, se positionne contre l'arrivée de la signalétique. "Elle risque de masquer la responsabilité permanente du programmateur et celle que détiennent les parents et les enseignants dans l'apprentissage nécessaire des sons et des images". Que fait le CSA et le Gouvernement ?
- Suite du numéro précédent : Michel Konen nous répond, le 06/01/1998 : le nouveau code de déontologie prévoit que : "...Au cas où une ou plusieurs tendances ne pourraient être représentées, il en sera fait mention motivée à l'antenne". Hélas, le texte ne précise pas ce qu'est au début de l'émission.
- Suite du numéro précédent : Pour le Tribunal de Commerce de Bruxelles, la RTBF ne peut pas introduire des coupures publicitaires dans les feuillets qu'elle diffuse l'après-midi. La RTBF va en appel de ce jugement.
- Dans "Images 1997" diffusé le 29/12/1997, le montage n'a sélectionné qu'un cinquième du happening où Edmond Blatten dénonce, la cicatrice sur son poumon à l'appui, les ravages de la cigarette.
- Le 27/01/1998, l'émission Contre-Pied de Jean-Claude Defossé et Didier Delafontaine a pour thème "Info : Attention, les enfants regardent !". Le coordinateur de l'A.T.A. en est l'un des

- invités. Pour le JT junior, la Direction de la RTBF semble préférer un magazine hebdomadaire réalisé par l'équipe de Bla-Bla. L'A.T.A. publie un entretien avec Leo De Bock, le Directeur de production de "Studio.Ket", le quotidien de 12 minutes des 8-12 ans sur TV2.
- Positionnement de l'A.T.A. par rapport aux programmes TV consacrés aux langues régionales.
- Un an après, 300.000 téléspectateur non câblés ne captent toujours pas l'ensemble des chaînes du Service public.
- Le téléachat sera bientôt présent en Communauté française, 24H sur 24, sous la houlette de Pierre Bellemare, condamné en France pour publicité mensongère.
- Le 19/01/1998, le film de Berliner, Ma Vie en Rose, gagne un Golden Globe. C'est l'objet du 18^{ème} et avant-dernier sujet du JT de RTL TVi. La RTBF en fait son 1^{er} sujet et appuie sur le fait qu'elle coproduit l'œuvre... mais ne mentionne pas le montant –dérisoire...– de sa collaboration !
- Publication du compte-rendu du Midi de l'Audiovisuel consacré au fonctionnement du conseil d'administration de la RTBF débattu, le 28/05/1997, par trois de ses représentants : Francis Burstin (PRL), Fabrice Jacquemart (PS) et Jean-Marc Nollet (Ecolo).
- Patrick Blocry de Canal+ Belgique : "Bientôt, le numérique."
- La RTBF fait la promo de "Titanic" mais, en télévision, n'explique pas que les places seront plus chères dans les cinémas : à Kinépolis, 280FB au lieu de 250FB. Toujours pas d'émission pour les consommateurs de culture !

N°40

20 mars 1998

- Publication d'un supplément de 16 pages qui détaille la présentation à la presse de l'Appel de 150 personnalités politiques, culturelles et sociales qui se positionnent pour la création par la RTBF d'un JT quotidien pour les enfants. L'A.T.A., pour mener cette pression, s'est allié aux Associations de parents, à la Ligue des Familles, au CJEF (Conseil de la Jeunesse) ainsi qu'au CRIOC. La presse écrite est unanime. Par exemple, on peut lire dans Le Soir : "La RTBF est soumise pour la première fois de son histoire à une demande d'une telle ampleur émanant de ses usagers". Une lettre a été envoyée aux Présidents des Partis leur demandant de se positionner par rapport au financement de cette émission.
- Le 31/03/1998, l'A.T.A. organise l'avant-première belge du film "Pas vu, pas pris" au cinéma Nova. Le réalisateur Pierre Carles et Serge Halimi, auteur des Nouveaux Chiens de Garde, y seront interrogés par Jean-Jacques Jaspers, Claude Semal et Anne Morelli.
- Fausse interview de Castro par

PPDA : nouveau rebondissement.

- Le sociologue Claude Javeau considère que certains propos de bistrot de Bon Week-End (RTBF Charleroi) sont racistes.
- L'A.T.A. publie un communiqué de presse qui critique globalement le travail des télédiffuseurs. Compte-rendu dans de nombreux journaux de la presse écrite ainsi qu'à Cartes sur Table (RTBF).
- Compte-rendu du Midi de l'Audiovisuel dont l'invité était, le 04/02/1998, Gérard Lovérius, Directeur de la télévision (RTBF).
- Désormais, Courants d'Art est, enfin, diffusée à des heures beaucoup plus favorables. À quand le Javas pour l'éducation permanente ?
- À quand une émission de médiation à la RTBF ? Pareille initiative existe en Grande-Bretagne et va démarrer prochainement sur France Télévision à la demande d'Albert Duroy, Directeur de la rédaction de France 2.
- Grâce à une directive du Parlement européen, la signalétique pourrait arriver en Communauté française dès le printemps prochain.

N°41

20 mai 1998

- Suite du numéro 39 : La lecture de notre article sur Pierre Bellemare incite la Députée Nicole Maréchal à interroger la Ministre Onkelinx sur le téléachat. Celle-ci ne répond pas à la partie la plus embarrassante de ce questionnaire, à savoir quelles précautions vont être prises et quels contrôles vont être mis en place pour que la chaîne LTA évite l'écueil des publicités mensongères ou de nature à induire en erreur...
- 14/6/1998 à 21H. : L'A.T.A. s'oppose à ce que la RTBF diffuse le match Pays-Bas-Belgique simultanément sur la Une et la Deux. Elle sera entendue et un autre programme sera proposé sur la Deux. Vive la diversité !
- L'A.T.A. arrête deux de ses activités : la remise annuelle des ATA d'Or et son émission de radio hebdomadaire, "Télesur écoutes". Pourquoi ? Pour concentrer davantage son énergie sur les actions (JT junior, par exemple) et sur son journal qui mène un travail de lobbying auprès des "décideurs".
- Deux "Bravos" à la RTBF : Pour la qualité "critique" de Télécinéma et pour le nouvel horaire en prime time pour L'Hebdo (le mardi vers 20H).
- Dossier : A quoi servent les questions parlementaires ?
- JT Junior : Un JT pour enfants aurait été utile le jour de l'évasion de Marc Dutroux. La diffusion de Bla-Bla a été interrompue pour permettre une annonce de cet événement !
- L'A.T.A. propose un dossier de 8 pages "JT pour enfants : les partis et la RTBF sont pour".
- Le 08/04/1998, RTL TVi diffuse une séquence de violence gratuite dans son JT. TF1 aborde le même sujet mais de façon moins sensationnaliste. La lecture

de cet article incitera le CSA à condamner la Chaîne privée (voir N°45).

- RTL TVi : Pascal Vrèbos invite désormais les téléspectateurs à poser leurs questions par FAX pour Controverse.
- Mélanie Cohl au Concours Eurovision de la Chanson : campagne chauvine de la RTBF...
- Disque d'Or pour Madonna : avant même le 1^{er} disque vendu dans le commerce...
- Téléoustique s'interroge : Pourquoi ne pas consacrer une émission de L'Ecran Témoin aux télédiffuseurs...
- L'A.T.A. publie le texte du nouveau règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information et à la déontologie du personnel. Ce texte a été adopté par le Conseil d'Administration de la RTBF, le 19/01/1998.
- Avis au Conseil d'Administration de la RTBF ! En France, la presse commente le travail des médiateurs de France Télévision. Chez nous, la RTBF ne communique pas sur son service de médiation !

N°42

20 août 1998

- JRI : Le journaliste doit cumuler son travail avec la fonction de technicien !
- Concernant la plainte de l'A.T.A. envers RTL TVi (tirage au sort à l'occasion du 10^{ème} anniversaire), ce 04/06/1998, le CSA n'a constaté "aucun élément suffisamment probant d'une éventuelle fraude".
- Plantureux dossier "JT junior à la RTBF" titré "On en parle davantage... à l'extérieur de la RTBF" : Présentation d'une lettre datée du 06/08/1998 de Jean-Marc Nollet, alors Vice-président de la RTBF. Publication d'une carte blanche dans Le Soir (10/07/1998) cosignée par le Secrétaire général de La Ligue des Familles et le Président du Conseil de la Jeunesse d'Expression française. Prise de position d'Yves Reinkin, détaché pédagogique du CJEF au quotidien Le Matin du 26/06/1998. La Libre Belgique, dans son édition du 30/06/1998, dévoile que "...les premiers contacts exploratoires furent pris avec le département "presse jeunesse" du groupe Vers l'Avenir pour un éventuel partenariat...". Le titre d'un communiqué de presse diffusé le 10/07/1998 résume la situation : "Les Femmes Prévoyantes Socialistes inquiètes face à la disparition de l'idée d'un JT enfants à la RTBF".
- Télédiffuseurs : Une membre de l'A.T.A. se bat contre ALE Télédis dans la région liégeoise, car l'arrivée de la chaîne de téléachat LTA a chassé France 3 et NOS 1.
- Certains journalistes sportifs étaient et sont les complices passifs du dopage.
- Lettre d'un téléspectateur contre l'abus de sport au JT de la RTBF et réponse laconique du Chef de rédaction.
- Interview de Michel Collon, auteur de livres sur la médiati-

sation –antidémocratique– des guerres (Guerre du Golfe, conflit avec la Yougoslavie, etc.) : comment les médias belges ont-ils (le plus souvent mal) parlé de ses livres...

- Rabotage de Cartes sur Table... réduite à 8 minutes quotidiennes : aimée par les téléspectateurs, mal-aimée (car gênante) par la Direction de la RTBF ?
- Le sponsoring institutionnel influence le contenu des émissions. Par exemple, l'AGCD et Dunia.

N°43

2 octobre 1998

- Suite du numéro précédent : 1180 signatures soutiennent la revendication présentée à ALE Télédis (télédistribution en région Liégeoise). La loi du silence va-t-elle être abolie ? Suite au prochain numéro.
- Suite du numéro précédent : Paul Germain réagit aux déclarations de Michel Collon. Entretemps, l'auteur a été invité à L'Ecran Témoin, un mois après la publication de notre article, ce 28/09/1998... en direct.
- Le pour et le contre de la signalétique jeunesse. En Communauté française, certains acteurs de l'éducation aux médias critiquent la signalétique. L'A.T.A. contre-argumente et montre comment, en France, une droite traditionnelle (par exemple, Madame Figaro) qui préfère censurer des programmes avec violence ou sexe s'oppose à la signalétique car l'existence de celle-ci empêche de facto des mesures plus (trop ?) radicales.
- JT junior : Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF, nous dit : "C'est dans l'air"... mais rien ne se concrétise à court terme. Le 25/09/1998, lors de la conférence de presse de la nouvelle saison TV, aucun journaliste –hélas !– n'a posé de question sur ce thème... et pourtant, dans leur copie, certains d'entre eux stigmatisent cette absence du JT junior dans la nouvelle grille (La Libre, Le Matin, Téléoustique). Le besoin de ce JT est donc palpable. Dans Le Soir du 01/09/1998, la pédopsychiatre Catherine Marneffe est interrogée sur cet engouement.
- Publication du listing des coordonnées des chaînes.
- Deux enquêtes sur les téléspectateurs belges.
- Dossier de 10 pages : "Un vrai service de médiation à la RTBF ? Communication plutôt que dialogue...". Une interview réalisée le 27/07/1998 de Françoise de Thiers, coordinatrice du Service du Suivi et de Statistiques (Médiation). Mr Edouard Descamps, Président de la RTBF, montre le mauvais exemple en ne répondant pas à son courrier. L'A.T.A. questionne, le 28/08/1998, Christian Druitte, Administrateur général de la RTBF, sur la médiation : pour lui, une émission pour aborder les plaintes serait une bonne suggestion. Depuis le 12/09/1998, Didier Epelbaum, le Médiateur de la Rédaction de

France Télévision présente L'Hebdo du Médiateur, chaque samedi sur France 2, à 13H15 et l'A.T.A. trouve que c'est un "modèle" à importer à la RTBF. Banc d'essai : histoire d'une plainte adressée à la RTBF qui a mis 9 mois pour recevoir une réponse !

- Certains téléspectateurs commencent à diffuser sur Internet leurs échanges de courrier avec la RTBF ou le CSA.
- Mauvais tour à la magie ? Que penser des pressions pour interdire la diffusion d'émissions qui expliquent certains tours de magie ? Réaction de Canal+ Belgique.
- Régulièrement, des téléspectateurs regrettent auprès de leurs télédiffuseurs de ne pas pouvoir capter La Cinquième (dite aussi Chaîne de la Connaissance).

N°44

24 novembre 1998

- Les élections approchent. Il faut modifier la réglementation mise en place naguère par Jean-Louis Stalport. Elle empêchait, certes, l'extrême-droite de s'exprimer (ce qui était très bien) mais, du même coup, elle ne permettait plus aux autres petites et/ou nouvelles formations politiques non extrémistes de se présenter (ce qui est antidémocratique). Christian Druitte répond à l'A.T.A. : "Le précédent règlement n'est plus d'application. Le Conseil n'a pas encore adopté de dispositif en vue des prochaines élections. Il le fera en temps utile".
- RTL TVi : Le financement de "Coûte que coûte" lui donne des allures de "publi-reportage". Merci à l'Union Wallonne des Entreprises et à la Fédération des Entreprises de Belgique... Quant à la RTBF, on peut également s'interroger sur "Clés pour la Wallonie" ! D'où le titre de notre article : "Madame la Marquise Wallonie : Tout va très bien !". Et l'info économique indépendante des citoyens, dans tout cela ?
- Avis : L'A.T.A. recherche journaliste bénévole pour agrandir son équipe.
- L'A.T.A. publie l'avis du CSA (N°4/98) concernant la signalétique et constate que c'est une version "light" qui risque de se mettre en place. La Ministre Onkelinx peut, si elle le souhaite, aller plus loin que cet avis.
- PPDA et la fausse interview de Castro (suite). Le 17/10/1998, PPDA déclare à Marc-Olivier Fogiel : "Je n'ai jamais menti dans ma vie professionnelle".
- Les télé locales de plus en plus obsédées par la recherche de financements privés.
- Taxes paraboliques : illégales ?
- RTL TVi : Ejectée du JT, Frédérique Ries explique le fonctionnement de celui-ci.
- Après l'assassinat de Semira Adamu, tentative d'intervention sur le plateau d'Appel à Témoins, le 23/09/1998. André Leruth réagit à une lettre de l'A.T.A.
- Une membre de l'A.T.A. s'insurge auprès de Francis Burstin,

Vice-Président de la RTBF, à propos de la non-actualisation des horaires des émissions sur le télétexte. Elle est entendue.

- Dossier "Et pourquoi pas un Hebdo du Médiateur à la RTBF comme sur France 2 ?". Analyse flatteuse des 10 premières émissions de France 2. Christian Druite n'y voit qu'un seul obstacle : pas assez de sujets, chez nous, pour un rythme hebdomadaire. L'A.T.A. tente de lui prouver que ce n'est pas exact. Au cours de L'Ecran Témoin du 28/09/1998, l'A.T.A. utilise son temps de parole pour présenter l'Hebdo du Médiateur de France 2 et demander son "importation" à la RTBF.
- JT junior : Henry Ingberg, le Secrétaire général de la Communauté française, plaide pour une coproduction, ce qui ne plaît pas à l'A.T.A. (les émissions d'information doivent rester indépendantes, financièrement). Celle-ci demande aux 150 signataires de l'Appel de parler du JT junior lorsqu'ils sont interviewés dans tel ou tel média. La Présidente du groupe PSC du Sénat, Mme Magdeleine Willame, a interpellé le Président de la RTBF, le 28/09/1998, qui lui répond que la seule raison de l'absence d'un Journal des Enfants à la RTBF est "un obstacle budgétaire". Marianne Nihon, la productrice des émissions pour enfants à la RTBF, explique à La Dernière Heure, qu'elle a dans ses tiroirs, depuis deux ans, l'idée d'un hebdo pour les enfants. L'A.T.A. réplique qu'un JT doit être quotidien et qu'il ne peut pas être une émission produite par le Service Jeunesse de la RTBF mais bien par le Service de l'Information (où le sponsoring est interdit).
- RTL TVI ne rediffuse plus "Controverse". La RTBF continue à le faire pour "Mise au point". La RTBF risque d'être disqualifiée dans la présentation des audiences dans la presse écrite (elles ne tiennent pas compte des rediffusions). Si vous n'avez pas de magnétoscope et que les 2 débats vous intéressent, sur quel chaîne vous brancherez-vous nécessairement, le dimanche midi ?
- La RTBF peut-elle couper les séries américaines par de la pub ? En appel, contrairement au premier jugement, la réponse est oui. Le juge constate la contradiction entre les différents textes législatifs. L'A.T.A. parle, là, d'incompétence du législateur. À retenir : au Soir (27/10/1998), Christian Druite affirme que, seules, les séries américaines de l'avant-soirée seront entrecoupées de publicité. Enfin, Jean-Charles de Keyser, Directeur général de RTL TVI, déclare à l'A.T.A., à propos de l'interjection en appel de la RTBF : "On aurait pu décider exactement le contraire !".
- L'A.T.A. a testé un des 99 "espaces de vérité" du PS à l'écoute des citoyens. La réunion commence à 20H15. Les premières questions sont

entendues à 22H : "Brièvement, SVP". L'A.T.A. a posé deux questions mais n'a rien appris de nouveau dans les réponses approximatives sur l'évolution de la politique audiovisuelle du PS. Au moins, les "politiques" ont dû entendre ces questions...

N°45 15 février 1999

- Suite des numéros 42 et 43 : Le télédiffuseur ALE Télédis écoute enfin, partiellement, un groupe de pression animé par quelques-uns de ses usagers, dans la région liégeoise.
- Suite au numéro 41 : En regardant le JT de la RTBF, le 02/02/1998, l'A.T.A. apprend que c'est suite à une de ses plaintes que le CSA a condamné à une sanction de 100.000 FB la chaîne RTL TVI pour violence gratuite au JT. L'A.T.A. n'a jamais porté plainte mais seulement publié un article dont le CSA s'est inspiré...
- En annonçant la 2^{ème} audition publique des chaînes concernant la violence TV, ce 26/02/1998, l'A.T.A. explique qu'aucune des cinq propositions faites par les chaînes lors de la 1^{ère} audition, le 19/11/1996, n'ont été concrétisées jusqu'à présent. Pour cette 2^{ème} audition, l'A.T.A. résume ses propositions en 3 points : le JT junior; une signalétique jeunesse pas "light" (ce qui fait surtout problème, c'est notre demande d'obliger les chaînes à diffuser en fin de soirée les fictions interdites au moins de 16 ans); la création d'une émission de médiation.
- JT junior : Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision (RTBF), écrit, le 08/12/1998, à l'A.T.A. : "Nous poursuivons l'étude de ce projet". La Ministre Onkelinx indique à la Députée Colette Burgeon que ce projet a "sa place dans la programmation d'un Service public". Nous titrons "Et pourquoi pas un enjeu électoral ?". On le verra par la suite : cet intitulé est prémonitoire (voir N°46)...
- Médiation à la RTBF : Au cours d'un colloque organisé à l'UCL, le 01/12/1998, nous demandons à Didier Epelbaum, Médiateur de la rédaction de France 2, de se positionner par rapport à la crainte de Christian Druite : selon ce dernier, il n'y aurait pas suffisamment de matière pour alimenter une rubrique hebdomadaire. À l'instigation de l'A.T.A., Didier Epelbaum rend visite à la RTBF : pendant une heure, il est interviewé dans Tête à Tête et, ensuite, rencontre Michel Konen. D'autre part, nous posons trois questions à Françoise Carton de Wiart (FDF), Daniel Ducarme (PRL), Jean-François Istasse (PS), Marie Naguy (Ecolo) et Pierre Scharff (PSC) : que pensent-ils de notre dossier paru dans le N°44; quelles évolutions souhaitent-ils proposer à la médiation de la RTBF; que pensent-ils de L'Hebdo du Médiateur de France 2 ?
- René Thierry, ancien présenta-

teur du JT de la RTBF, est pour le direct.

- Le coordinateur de l'A.T.A. analyse les coulisses de l'Ecran Témoin où il est invité parmi des... "fous de la TV" !
- Les journaux de la presse écrite parlent parfois du "12H45" plutôt que du JT de la mi-journée. Femmes d'Aujourd'hui rectifie.
- Les médias commentent bien peu les intéressants résultats du sondage "Qui a trop de pouvoir à la télévision" réalisé par l'hebdo Télépro.

N°46 12 avril 1999

- Suite du numéro précédent : La presse commente les 100.000 FB d'amende de RTL TVI pour violence gratuite au JT.
- La médiation TV : inévitable ?
- L'A.T.A. écrit au Service de Médiation de la RTBF : Quand au JT on rediffuse souvent les mêmes archives violentes, faut-il, à chaque fois, contrairement à ce qui se passe à la RTBF..., proposer un avertissement avant leur présentation ?
- La nouvelle Commission "Culture" de la RTBF proposera-t-elle autre chose que du bla-bla ?
- Télé-Bruxelles réagit à nos critiques concernant les télévisions locales (voir N°44).
- L'A.T.A. soutient les journalistes de Télé Bruxelles qui dénoncent la pression constante des hommes politiques sur leur travail rédactionnel.
- Coup de théâtre, à l'approche des élections lors de la 2^{ème} Audition Violence TV : la Ministre Onkelinx exige que la RTBF crée un JT pour les enfants, "de préférence quotidien" alors que pareille prise de position ne relève pas de ses attributions (intrusion politique dans le travail éditorial de la chaîne).
- Dossier : La sortie en salle de Pas Vu, Pas Pris de Pierre Carles n'est pas annoncée dans les émissions TV consacrées à la présentation des nouveaux films ! Découverte : Télécinéma (RTBF) ne peut pas annoncer la sortie en salle des documentaires longs-métrages. Discrimination ? L'A.T.A. envoie une plainte. Entretien avec Pierre Carles. Publication d'une carte blanche de Gwenaël Breës (Cinéma Nova) : "Le cinéma et la maison Reyers, ça fait deux".
- Dater les émissions n'est pas innocent ! Les réponses du Service de Médiation de la RTBF sur cette problématique... tardent !
- JT junior : Le Soir et La Libre Belgique montent au front pour réclamer, avec Jean-Marc Nollet, Vice-Président de la RTBF (Ecolo), une discussion sur cette thématique au prochain Conseil d'Administration du Service Public.
- RTBF : Au Nom de la Loi reçoit beaucoup de droits de réponse (l'A.T.A. publie celui envoyé par l'avocate de Régina Louf, témoin X1). Pourquoi ne diffuse-t-elle que ceux qu'elle est obligée légalement de proposer aux téléspectateurs ? Les autres peuvent également intéresser le

public et les lui présenter favoriserait le dialogue... Non, répond et argumente Christian Druite, l'Administrateur général.

N°47 25 mai 1999

- Médiation : La RTBF ne promotionne pas auprès de ses usagers son service de médiation. Le 29/04/1999, à l'occasion de la venue aux "Midis de l'Audiovisuel" de Geneviève Guicheney, la médiatrice des programmes de France Télévision, l'A.T.A. suggère à l'émission de la RTBF "Tout autre chose" de consacrer son heure d'antenne à une rencontre entre Mme Guicheney et sa consœur du service de médiation de la RTBF, Françoise De Thiers. L'idée est retenue. La RTBF présente enfin son service de médiation au public !
- Dossier : La presse est unanime : le nouveau code d'éthique de la publicité concocté par le nouveau CSA est flou, pas contraignant et n'apporte rien de vraiment nouveau. L'A.T.A. publie le texte de ce code.
- CSA : Comment sont nommés ses membres ? Dans le brouillard... Contrôle démocratique impossible.
- CSA : Son site internet est passionnant.
- Légalement, le CSA doit diffuser au moins 3 fois par an un bulletin d'information destiné au public. Préfère-t-il éditer une revue pour les professionnels ?
- Publicité clandestine : La France sévit et la Communauté française reste frileuse.
- Emissions de jardinage et respect des téléspectateurs.
- La chaîne de télé-achat LTA : premier bilan mitigé.
- TV5 : L'esprit de cette chaîne est-il décapité par l'arrivée de la pub ? L'A.T.A. pose deux questions embarrassantes à son Président, Jean Stock. TV5 fête ses 15 ans avec une émission montée. L'A.T.A. assiste à son tournage et découvre que les propos "critiques" de Fabienne Vande Meerche ne passeront pas à l'antenne.

N°48 3 juin 1999

- Suivi du numéro 44 : À la RTBF, les tribunes électorales des petits partis démocratiques reviennent... en radio. Hélas, les quatre grands partis continuent à squatter la télévision.
- Bilan de la législature 1995-1996. En 1995, l'A.T.A. posait 10 questions aux partis (voir N°13). En ont-ils tenu compte pendant l'actuelle législature qui prend fin avec les élections du 13 juin 1999 ? Quatre points sont positifs : l'obligation pour la RTBF de répondre au courrier; naissance de Télécinéma et de Javas; lente évolution vers une arrivée prochaine de la signalétique; arrêt de l'accord TVB qui va atténuer le flot de pseudo mini-émissions alibi pour le sponsoring à la RTBF. Ensuite, quatre "Peut encore faire mieux" ! : les sourds et malentendants reçoivent "Tu vois ce que je veux dire" mais

ce n'est pas suffisant; arrivée de la mention des dates d'enregistrements... dans le générique de fin !; création d'un nouveau CSA... qui est encore perfectible; les télédiffuseurs préfèrent les chaînes de télé-achat à l'arrivée de La Cinquième. Enfin, deux "Pas bien du tout" : le PDC n'est toujours pas là; certains programmes de la RTBF continuent de commencer avant l'heure annoncée, ce qui est tout-à-fait évitable.

- Aucun dialogue avec la Ministre Onkelinx. Nouvel exemple : elle refuse de participer aux "Midis" pour présenter son bilan. Publication de ses deux lettres de refus.
- Pour les prochaines élections, publication des réponses à nos trois questions à Isabelle Durant, Jacky Moraël et Jean-Luc Roland (pour Ecolo), Louis Michel (PRL FDF MCC), Philippe Maystadt (PSC) et Philippe Busquin (PS). Ces noms sont cités dans l'ordre où nous avons reçu leurs réponses... Les trois questions portent sur : le JT quotidien pour les enfants; l'arrivée de la Cinquième sur le câble; une émission de médiation à la RTBF.
- Jérôme Clément, Président de la Cinquième, écrit à l'A.T.A.
- JT junior : Bilan de 2 ans de Studio.Ket, le JT des jeunes flamands. Au "Mise au point" électoral du 16/05/1999 axé sur les matières de la Communauté française, Marcel Cheron (Ecolo), Laurette Onkelinx (PS) et William Ancion (PSC) se positionnent pour un JT junior à la RTBF, sous le regard silencieux de Hervé Hasquin (PRL FDF MCC). Le présentateur Baudouin Cartuyvels n'a pas posé de question sur cette thématique et tente d'abréger la discussion.

N°49 1^{er} septembre 1999

- Trois jours avant les élections, le 11/06/1999, la RTBF a proposé en direct, une émission citoyenne courageuse permettant à 12 témoins de la société civile d'interpeller 12 "politiques".
- Publication de la lettre adressée par l'A.T.A., le 04/08/1999, à la nouvelle Ministre de l'Audiovisuel Corinne De Permentier (PRL). Cinq jours plus tard, son porte-parole fixe une date de rencontre.
- Publication des textes de la déclaration Gouvernementale qui concerne l'audiovisuel.
- En fonction du résultat des élections, un nouveau Conseil d'Administration de la RTBF composé de 13 membres est élu. Les citoyens belges peuvent poser leur candidature. Mode d'emploi. Pourquoi pas vous ?
- JT junior : La déclaration gouvernementale arc-en-ciel prévoit "le soutien des initiatives visant au renforcement de l'exécution des missions de service public de la RTBF via, par exemple, la création d'un JT pour enfants, une meilleure couverture de l'information régionale et la diffusion de manifestations cultu-

relles...". Pour le JT junior et la culture : voilà deux longues batailles qui se retrouvent enfin dans le texte gouvernemental ! Le 24/08/1999, lors de la conférence de presse de la nouvelle saison TV, Christian Druite définit concrètement la manière dont le JT junior se prépare et s'adresse à l'A.T.A. : "Merci pour l'aiguillon, merci du cadeau !".

- Voilà près d'un an que le service de médiation de la RTBF ne répond pas à un courrier de l'A.T.A. !

N°50 11 octobre 1999

- Signalétique jeunesse : elle tarde à arriver. Perdu de vue ?
- RTL TVI diffuse Jour pour Jour de Delarue : cela se discute ?
- Jacques Lefèvre (PSC) compare les résultats de la consultation téléphonique à l'avis de l'opinion publique, dans le Controverse du 05/09/1999. Dans une "lettre ouverte", l'A.T.A. demande de nouveau à Pascal Vrebos de supprimer cette "consultation" ambiguë.
- L'Hebdo du Médiateur de France 2 passe de 12 à 20 minutes.
- Pour l'hebdomadaire français Télérama du 22/09/1999, les deux présentateurs de Télécinéma sont les plus croquants de tous ceux qui s'essaient en francophonie à l'analyse de l'actualité des sorties cinéma.
- Cover est la nouvelle émission "alibi au sponsoring" de la RTBF. Soutenue financièrement par Kinépolis, elle propose le Top 5 des sorties en salles... de Kinépolis. Et que fait-on de la comptabilisation des entrées des autres salles ?
- JT junior : L'A.T.A. interviewe Ian Prince, Series Producer de Newsround, le JT quotidien des 10-12 ans de BBC1.
- Pourquoi n'y a-t-il pas de diffusion à la RTBF des séances publiques de la commission "Dioxine" ?
- Dossier Joyeux Anniversaire : Une compilation des meilleurs dessins (avec commentaires) des 50 premiers numéros de "Comment Télé-Z-Vous ?".

N°51 1^{er} décembre 1999

- Suite du numéro précédent : Rosetta ne sera jamais dans le Top 5 de Cover (RTBF) alors que ce film occupe la troisième place du classement des entrées comptabilisées par l'Association belge des distributeurs.
- JT junior : La mobilisation ne faiblit pas. Des 150 personnalités qui ont signé l'Appel, il y a près de trois ans, plus de 50 se déplacèrent des quatre coins de la Communauté française pour participer, le 14/10/1999, au Midi de l'Audiovisuel où Mami-ne Pirotte, Directrice de la RTBF Liège, Jean-Pierre Gallet, Directeur de l'Information de la RTBF, Jean-Louis Radoux, Directeur de RTC, et Jean-Pierre Winberg, Directeur de No Télé, présentaient le projet de JT quotidien pour les enfants qui démarrera... lorsque son financement sera trouvé. Publication

de larges extraits de cette rencontre-pression.

- Pour les jeux 0900, les chaînes de télévision ne mentionnent pas de façon précise le nombre de places à gagner. Pression de l'A.T.A. vis-à-vis de Télé Bruxelles qui aboutit positivement.
- Pourquoi L'Ecran Témoin "Dutroux est-il un pervers isolé" a-t-il été annulé ?
- Le 10/11/1999, parution du livre Les Dossiers X. L'A.T.A. sera attentive à la manière dont les chaînes de télévision vont médiatiser –de façon critique– cet ouvrage important.
- Sur une thématique proche (réseau/pas réseau), l'A.T.A. organise deux "Midis" intitulés "Journalistes actifs : le pour et le contre", avec José Dessart (le 02/12/1999) et René-Philippe Dawant (le 20/01/2000).
- Mathildemania : Trop, c'est trop. Les reportages sur l'union de Philippe et Mathilde bousculent la hiérarchie des informations. Le travail d'analyse critique des informations, sur cette thématique, est quasi inexistant.
- Signalétique jeunesse : Les chaînes souhaitaient reporter son application au 01/03/2000. La Libre Belgique le révèle, l'A.T.A. explique que les raisons invoquées par les chaînes sont bien légères... et la Ministre De Permentier décide avec fermeté que le démarrage sera fixé au 15/01/2000.

N°52

19 janvier 2000

- Suite du numéro précédent : Silence médiatique autour du livre Les Dossiers X.
- Suite du numéro 50 : Pascal Vrebos (Controverse) répond à notre lettre ouverte : "Qui sait ? Vous aurez peut-être une bonne surprise !". L'A.T.A. attend... En vain ?
- Mi-janvier 2000 : avec plus de trois ans de retard par rapport à la France, la signalétique jeunesse arrive en Communauté française.
- L'A.T.A. titre à la une "Quel gâchis !". C'est l'avis du CSA (édité par un "collège" composé majoritairement de sensibilités proches des chaînes et des régies publicitaires, etc.) qui est appliqué. Le cercle sur fond bleu en vigueur en France n'est pas repris (c'est le pictogramme le plus utilisé !), ce qui va embrouiller les téléspectateurs qui regardent aussi les chaînes françaises ! Contrairement à la France, les programmes interdits aux moins de 16 ans (carré blanc sur fond rouge) ne doivent pas être diffusés après 22H30. Enfin, contrairement au CSA français, notre CSA n'a ni la mission, ni les moyens d'enregistrer et de visionner les émissions. Comment donc vérifier régulièrement si les chaînes "signent" correctement les émissions ?
- Bla-Bla n'aime pas la pub... mais la RTBF favorise l'autopromotion du premier CD de Bla-Bla !
- L'Hebdo (RTBF) est programmé vers 20H10 sur la Une. Bravo !

- Publication d'une "carte blanche" de l'A.T.A. présentée en primeur par La Libre Belgique, le 23/12/2000. La nouvelle Présidente du Conseil d'Administration de la RTBF, Marie-Hélène Crombé, a accordé deux interviews en tant que telle pour la presse quotidienne avant d'avoir été élue par ses pairs... Les dés seraient-ils pipés ?
- Présentation des différents membres du nouveau Conseil d'Administration de la RTBF.
- JT junior : Son nom sera "Les Niouzz" et sa naissance est annoncée pour mars 2000.

N°53

9 mars 2000

- Suite du numéro précédent : Enfin, la RTBF consacre un court compte-rendu au livre Les Dossiers X dans le JT de la mi-journée du 11/11/2000. Au JT de 19H30, cette séquence sera remplacée par un reportage axé sur la préparation de la décoration florale pour la soirée des fiançailles princières !
- Le 13/03/2000, naît le JT pour enfants Les Niouzz... mais tout n'est pas rose même si l'A.T.A. publie, pour la première fois, sa "une" sur papier rose. "La RTBF nous vampirise" déclare à l'A.T.A. le Directeur de Télé Bruxelles, Michel Huisman. Pourquoi n'invite-t-on pas l'A.T.A. à la conférence de presse qui lance Les Niouzz ? A-t-on peur qu'elle remette en question le sponsoring "politique" de cette émission d'information... Les enfants n'ont-ils pas droit comme les adultes à une véritable émission d'information ?
- Dossier spécial de 12 pages "Six mois princiers pour la RTBF". Avec notamment la mise par écrit d'extraits de la seule émission de TV qui a analysé la Mathildemania médiatique. Il s'agit d'Arrêt sur Images de la Cinquième diffusé... en France, le 14/11/2000, avec un débat contradictoire entre Benoît Grevisse (UCL), Anne Vanderdonck (feu le quotidien Le Matin) et Michel Konen, Rédacteur en chef du JT de la RTBF.

N°54

13 avril 2000

- À partir de ce numéro 54, l'A.T.A. date, en plus de son journal, chacun de ses articles. La date publiée entre crochets au début des articles indique la date de la fin de l'écriture de ceux-ci. "Espérons", notons-nous, "que les télé adoptent une pratique analogue qui permettrait aux téléspectateurs de découvrir, par exemple, quelles sont les émissions en différé ou en direct".
- CSA : Trois nouveaux "Couacs". Certains citoyens qui portent plainte ne sont pas tenus au courant du suivi de leur dossier. Le CSA ne mène pas à son terme son travail d'enquête à propos de certaines plaintes et donc ne délibère pas à leur propos. Enfin, le CSA refuse de faire la publicité de l'horaire de ses réunions qui sont, en principe,

accessibles au public. Il refuse même d'utiliser son site internet, à cet effet !

- Signalétique Jeunesse : Il serait utile que nos chaînes diffusent régulièrement un spot qui explique les sigles. La Ministre de l'Audiovisuel a l'intention de faire évoluer la signalétique, notamment à la demande de l'A.T.A.
- Les membres de l'Association pour la Diffusion de l'Evangile ont été invités à multiplier leurs appels téléphoniques au 0900 afin que leur "sœur" Nathalie Sorce soit sélectionnée par la RTBF pour représenter la Belgique au Concours Eurovision de la Chanson. L'A.T.A. publie le texte du "tract" incitatif : "Tous à vos téléphones...Votez nombreux... Et plusieurs fois !". Et cela a marché. À bientôt, un candidat chanteur d'extrême-droite ? Tout cela parce que les 0900 rapportent beaucoup d'argent à la RTBF ?
- L'A.T.A. demande que les télé locales soient aussi obligées, comme la RTBF, de répondre au courrier et de traiter les plaintes des usagers.
- La Ministre De Permentier accepte de dialoguer avec l'A.T.A. et de participer à un "Midi de l'Audiovisuel".
- JT junior : Durant ses huit ans d'existence, l'A.T.A. n'a offert qu'un seul bouquet de fleurs... Ce fut Mamine Piroette, Directrice de la RTBF Liège, qui le reçut pour toute l'équipe des Niouzz, le 13/03/2000. L'A.T.A. constate que l'audience est au rendez-vous de la nouvelle émission mais elle souhaite qu'une des rediffusions soit proposée avec traduction en langue des signes pour les enfants sourds et malentendants. L'A.T.A. publie les treize questions écrites qui ont été proposées aux candidats-animateurs.

N°55

8 juin 2000

- Suite du numéro précédent : Désastre complet pour la "sœur" Nathalie Sorce, candidate belge au Concours Eurovision de la Chanson. Anne Morelli, Professeur d'Histoire à l'ULB nous écrit.
- CSA : L'A.T.A. pointe la déclaration d'Evelyn Lentzen, la Présidente du CSA, au quotidien Le Matin : "Quant à nos audiences publiques, nous sommes dans la même situation que les cours et les tribunaux et n'avons pas l'obligation de publier la date et l'heure".
- CSA : Jos Schoonbroodt, l'un des membres minoritaires du CSA qui défend l'intérêt des usagers dévoile un aspect des travaux (officiellement secrets) du collège auquel il participe dans Le Vif L'Express : "...Une signalétique ne serait-elle pas utile également pour indiquer la nature de ces émissions (NDLR : il s'agit d'émissions sponsorisées notamment par des intérêts économiques) afin que le téléspectateur sache vraiment et sans équivoque quel est le type de "produit" qu'il regarde ? Evoquée dans une des instances du

CSA à l'occasion d'un échange de vues sur un projet de réforme des dispositions décrétales sur l'audiovisuel, cette idée a suscité une certaine surprise, quelque peu énérvé les représentants des chaînes de télévision et de leurs régies publicitaires avant de se retrouver dans le procès-verbal de la réunion. Pour n'en plus sortir ?"

- CSA : Bravo ! Lors de sa récente condamnation, le 05/04/2000, pour "ton complaisant, manque d'impartialité, parti pris manifeste qui caractérise le but promotionnel au détriment du but informatif" de Télétourisme (RTBF) pour une émission consacrée au Club Med de Vittel diffusée un an plus tôt (17/04/1999), le CSA a enfin utilisé un nouveau type de sanction prévu dans son arsenal par le législateur, à la demande de l'A.T.A. : l'obligation pour la télévision condamnée de multidiffuser sur ses antennes un communiqué rédigé par le CSA qui annonce la sanction aux usagers.
- Le 26/04/2000, pour la première fois, l'A.T.A. a été entendue –l'entretien a duré une heure– par un Ministre de l'Audiovisuel en exercice (Mme De Permentier).
- Pas d'argent pour payer les droits d'auteur de La Cinquième ? Les télédiffuseurs –via Le Câble– préfèrent se payer une maxi campagne publicitaire pour tenter de revaloriser leur image : à propos de votre télédiffuseur, "il se dit que si vous ne pensez jamais à lui, c'est qu'il fait plutôt bien son travail"...
- Bernadette Wynants, Députée communautaire, propose la création d'un Conseil chargé d'examiner des plaintes adressées aux médias.
- L'A.T.A. demande que les sourds et les malentendants ne soient pas privés de JT avec traduction en langue des signes durant l'Euro 2000. Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision (RTBF) répond que cela ne sera le cas que le 18/06/2000.
- L'A.T.A. publie la pétition de l'APEDAF qui demande que Les Niouzz soient proposées avec une traduction en langue des signes.
- L'A.T.A. publie trois courriers auxquels le Service de Médiation de la RTBF tarde à répondre. Le plus ancien date de... 1998. Il est vrai que la réglementation ne précise pas dans quel délai la RTBF doit répondre ! En résumé, ces lettres demandent que la RTBF ne commence pas la diffusion de certains programmes avant l'heure annoncée dans les horaires publiés par la presse écrite; s'il est préférable de parler de "la mort de Sémira Adamu" ou de "la mort par étouffement de Sémira Adamu"; s'il vaut mieux afficher les dates d'enregistrement en début d'émission plutôt que dans le générique final.
- Le 25/05/2000, l'A.T.A. adresse une plainte à la ministre De Permentier sur ce mauvais fon-

ctionnement du Service de Médiation.

- Le rapport annuel de la RTBF est plutôt un outil promotionnel qu'un "bulletin" qui permettrait aux parlementaires de se faire une idée précise de l'état de santé du Service public. L'A.T.A. y relève même de petits mensonges : on y apprend que "Jean-Claude Defossé rend son tablier" pour expliquer l'arrêt de son émission Contre-pied. En fait, c'est la Direction qui l'a empêché de poursuivre son travail ! L'A.T.A. conteste une série de chiffres et l'absence d'informations gênantes pour la RTBF. Elle regrette surtout le fait que les parlementaires se laissent ainsi rouler dans la farine sans réagir... Ont-ils seulement lu ce rapport ? Ne galvaudent-ils pas leur possibilité de contrôler le travail du Service public ?
- L'A.T.A. publie une lettre qui démontre magistralement comment RTL TVi lui répond en langue de bois. Avec un dessin à la une du journal pour stigmatiser ce fait.
- L'A.T.A. demande aux chaînes de diffuser régulièrement un spot qui expliquerait le sens des pictogrammes de la signalétique jeunesse. Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision (RTBF), est le seul à répondre positivement, le 28/04/2000 : "Je ne verrais absolument aucune objection à ce que les différentes chaînes belges qui utilisent la signalétique diffusent de temps à autre un spot reprenant les différentes icônes et leur signification".

N°56

16 août 2000

- Dossier spécial de 16 pages : Interview de deux heures de Michel Drucker (France 2) à l'A.T.A. ainsi que le commentaire de ses réponses par celle-ci.

N°57

5 octobre 2000

- Depuis septembre 2000, à la demande de l'A.T.A., la RTBF a supprimé le tunnel publicitaire qui précédait l'Hebdo et diffuse maintenant cette émission, le vendredi soir à la fin du JT de 19H30. Près de 200.000 téléspectateurs en plus regardent désormais chaque semaine cette émission. La presse écrite, pourtant si souvent friande de chiffres d'audience, n'a pas signalé (à l'exception du Matin) cette jolie victoire de l'intelligence humaine.
- Pour France 2, la société Capa (qui a des liens économiques avec la société Vivendi dirigée par Mr Messier) réalise (enregistre et monte) l'émission "Place de la République". Dans une déclaration de Philippe Val, Rédacteur en Chef de Charlie Hebdo, Capa garde une critique formulée à l'encontre de Mrs Bouygues et Lagardère... mais supprime un propos analogue adressé à... Mr Messier. Philippe Val dénonce ce montage dans un édito publié le 26/05/1999 (l'A.T.A. le reprend dans son dossier). S'ensuit un procès intenté par l'agence

Capa. Le 25/04/2000, le tribunal donne raison à Philippe Val. Pour le tribunal, il s'agit là "d'un sujet essentiel pour la démocratie". Pour l'A.T.A., c'est un fait majeur dans l'histoire de l'audiovisuel et la presse belge n'en a soufflé mot...

Donc, l'A.T.A. consacre trois pages de son journal à cette thématique et invite Philippe Val pour fêter son 50^{ème} "Midi de l'Audiovisuel", le 08/11/2000. Ce jour-là, le thème abordé dans un forum de la Fnac Bruxelles bondé sera "Certains industriels influencent le contenu des programmes télé..." et même le tout nouveau Ministre de l'Audiovisuel, Mr Richard Miller (PRL), sera là pour écouter Philippe Val et montera même sur scène pour dialoguer avec lui.

- Réflexion sur le déroulement des 50 "Midis" (nous titrons "Actifs et, parfois, censurés") et nous publions la liste des 50 thématiques abordées.
- Cartes sur table (RTBF), à nouveau menacée ? Nous écrivons : "Si elle évolue, il ne faudrait pas que cette émission soit raccourcie ou qu'elle ne mette plus en présence les "victimes" et la personne, la société ou l'institution qui semble être la cause de leur désagrément."
- Trois victoires de l'A.T.A. à propos d'émissions traitant de cinéma à la RTBF. Télécinéma supprime la dernière séquence qui était consacrée à la promo des films de la semaine à venir programmés sur les chaînes de la RTBF.

Cover a supprimé sa séquence Top 5 dénoncé par l'A.T.A. (voir numéros 50 et 51).

Enfin, Télécinéma pourra mettre fin à sa discrimination envers les documentaires longs-métrages qui sortent en salle. Christian Druite, Administrateur général de la RTBF, le 29/05/2000, nous confirme que l'annonce de la sortie en salle(s) de ces films pourra être présentée dans Télécinéma.

- Ecran Témoin : L'A.T.A. s'interroge sur le fait qu'il ne programme jamais de films longs-métrages documentaires ! Et pourquoi ne pas diffuser, de temps en temps, un film d'accès difficile après le débat qui, lui, serait programmé dès 20H20 ? Ainsi naîtrait un nouveau créneau après 22H pour les films interdits aux moins de 16 ans...

• Quelle RTBF "citoyenne" ? Maria del Rio et Carlos Vaquera expliquent dans la presse écrite pourquoi ils ne vont pas voter...

- Dossier de 6 pages : Compte-rendu de notre "Midi de l'Audiovisuel" où, comme titra La Libre Belgique, "La Ministre de l'Audiovisuel (fut) en prise directe avec des téléspectateurs actifs". Au menu : un médiateur pour la télédiffusion, l'évolution des télé locales et de la RTBF, les enjeux de la signalétique, la réforme du CSA... et la conception du rôle des associations de téléspectateurs pour la Ministre De Permentier : "...L'A.T.A. est le relais entre les

télespectateurs et nous”.

- Extraits de la page consacrée par le quotidien français Libération à l'A.T.A., le 18/08/2000.
- Le CSA met six mois pour répondre affirmativement à la question de l'A.T.A. : RTL TVi a-t-elle judicieusement “signalé” la diffusion de Medicopter, le 09/02/2000 ?
- Locales moins locales ? L'A.T.A. craint que si les télé locales voient se développer leur zone de diffusion, avec comme corollaire l'augmentation de leur tarification publicitaire, leur programmation ne se dénature.
- Le 22/08/2000, l'A.T.A. écrit à Marc Tessier, Président de France Télévision, pour lui signaler que la Ministre De Permentier est intéressée par l'entrée de La Cinquième dans le must carry à certaines conditions.

N° 58

23 novembre 2000

- Suite du numéro précédent : L'Hebdo intégré au JT de 19H30 du vendredi à la RTBF confirme ses bonnes audiences. Seul, en presse écrite, L'Hebdo du Samedi en parle : ce résultat “démontre que si l'on supprime la pub et le sponsoring, on gagne de l'audience”.
- Depuis le 01/11/2000, la signalétique est enfin complète. La Ministre De Permentier n'a pas tenu compte –heureusement– des deux avis du CSA et a entendu l'A.T.A. Ainsi, le cercle sur fond bleu (accord parental souhaitable) sera aussi applicable chez nous. Gérard Lovéris, le Directeur de la Télévision (RTBF), le souhaitait également.
- D'autre part, désormais, les programmes interdits aux moins de 16 ans devront être diffusés après 22H. Nouvelle pression de l'A.T.A. : Il faut donc créer une nouvelle case pour diffuser régulièrement ces programmes après 22H. Contrairement à la RTBF, RTL TVi n'a pas annoncé ce reliftage de la signalétique à son public.
- L'A.T.A. a petit à petit convaincu différents membres du personnel de la RTBF de programmer un Ecran Témoin (11/12/2000) axé sur la connivence entre journalistes et hommes politiques avec la présence sur le plateau de Pierre Carles. Son film –interdit sur les chaînes françaises– ne pourra pas être diffusé le lundi soir car, seules, les fictions peuvent accompagner les débats de L'Ecran Témoin. Or, il s'agit d'un documentaire long-métrage (85 minutes). Ce film, “Pas vu, pas Pris”, sera néanmoins diffusé en prolongement à l'Ecran Témoin, durant la semaine qui suit, à deux reprises et à des heures d'importante écoute : vers 21H (14/12/2000) sur La Deux et vers 23H (17/12/2000) sur La Une.
- Compte-rendu du 50^{ème} “Midi de l'Audiovisuel” consacré à Philippe Val (voir N°57). Le nouveau Ministre Miller y laisse entendre qu'il pourrait

être contre la publicité à la RTBF...

- L'A.T.A. n'est pas contre les fictions américaines mais contre leur omniprésence. L'A.T.A. en dénombre six, pour l'après-midi et la soirée du dimanche 05/11/2000 à la RTBF ! Et la diversité des programmes et des publics ?
- L'émission de médiation en radio (RTBF) du 13/11/2000 s'est transformée en outil de propagande anti-Miller puisque celui-ci remet en question la RTBF... L'autoprotection de la RTBF n'est pourtant pas une mission prévue par le cahier des charges de la RTBF !
- Pourquoi La Cinquième relève-t-elle, dans l'analyse des récents résultats électoraux belges, que l'extrême-droite se développe à Anvers mais omet de tirer les leçons du fait qu'elle diminue à Bruxelles et en Wallonie ? Volonté de sensationnalisme ?
- Echange de courrier entre l'A.T.A. et Daniel Schneidermann (Arrêt sur Images).
- Elections commentées à Télé Bruxelles : Bravo !
- Il est 19H31, ce 06/10/2000 : un homme politique s'exprime à la RTBF. Est-ce le JT de 19H30 ? Non, c'est la tribune électorale du PRL qui est diffusée avec retard. Confusion. Pourquoi ne pas sigler ces tribunes ? L'A.T.A. écrit en ce sens au CSA qui marque son intérêt pour la remarque.
- Pub clandestine : Chaque semaine, Télécinéma réussit à citer la Fnac dans le corps de l'émission. Que fait donc le CSA ?

N° 59

15 décembre 2000

- Numéro spécial de 12 pages consacré à l'info à la RTBF. L'A.T.A. a proposé à Jean-Pierre Gallait, le Directeur de l'Information à la RTBF, de se positionner par rapport à ce travail d'enquête. Il a marqué son accord de principe. Lorsqu'il a reçu, le 20/08/2000, les textes des 14 articles, il a dû être surpris... Toujours est-il que, malgré nos rappels et sa réponse écrite du 31/10/2000 (“Je prendrai contact avec vous dès que l'occasion se présentera”), il ne nous a fait parvenir aucune réaction précise, c'est pourquoi nous avons clôturé la rédaction de ce dossier, le 26/11/2000. Ainsi, les lecteurs pourront découvrir les 14 sujets auxquels Mr Gallait ne réagira pas (ce qui est une information en soi sur l'état de dialogue entre la RTBF et son public).
- 1 : L'audiovisuel : un sujet tabou en audiovisuel ?
- 2 : Une (é)mission de médiation.
- 3 : Confronter les thèses (à propos des tendances réseau/ pas réseau pédophile symbolisées par Faits Divers et Au Nom de la Loi : à la RTBF, on ne confronte pas mais on juxtapose deux thèses quasi contradictoires et le public n'a qu'à se débrouiller...).
- 4 : Quelles commissions diffuser ? La commission Dioxine ? La commission Euthanasie ?

- 5 : 25 minutes pour le PASS : info ou promo ? La RTBF a tartiné de façon élogieuse sur la naissance du Parc d'Aventures Scientifiques inauguré à Frameries, le 04/05/2000. Parfait ? Sauf que, quelques jours plus tard, certains courriers de lecteurs de la presse écrite croulèrent sous les témoignages qui constataient qu'il fallait payer pour découvrir un parc d'attraction dont la construction était loin d'être achevée. Pourquoi donc la RTBF, partenaire de ce PASS, a-t-elle été incapable dans ses émissions d'information, de mener un travail d'investigation digne de ce nom ?

- 6 : Trop d'images “fumeuses” ? Exemple à l'appui, pourquoi, pour illustrer des reportages sur le tabagisme, on multiplie les images de jeunes qui fument et on diffuse si peu d'images de personnes qui sont malades ?

- 7 : Le 18 juin 2000, pas de JT de 19H30 avec traduction en langue des signes. Pourquoi ne pas l'avoir diffusé en différé, après la manifestation sportive ?

- 8 : C'est courageux, la diffusion de l'Hebdo en prime time.

- 9 : Pourquoi la RTBF au lieu de dire clairement qu'elle fait un rectificatif, préfère-t-elle parler de “précisions” ?

- 10 : Cinq questions au Directeur de l'Info.

- 11 : La pétition de l'APEDAF a recueilli 12.372 signatures (voir N°55). Les Niouzz avec traduction en langue des signes, c'est pour quand ?

- 12 : Quelle est votre évaluation de la manière dont, pendant six mois, la RTBF a traité le couple princier (mariage, Joyeuses Entrées, etc.).

- 13 : Début mars 2000 : la RTBF déprogramme deux séquences de Strip-Tease sur l'extrême-droite. Ce 30 août 2000, elles vont être reprogrammées, apparemment sans mise en perspective. Pourquoi ?

- 14 : Et la société civile ? N'est-elle pas sous-représentée dans les émissions politiques ?

N° 60

14 février 2001

- La Cinquième : À quand son arrivée sur le câble en Communauté française ? Trois ministres affirment à l'A.T.A. qu'ils seront pour si ce dossier est discuté au Gouvernement : ce sont Jean-Marc Nolle (Ecolo), Pierre Hazette (PRL) et Richard Miller (PRL). On attend le positionnement de Françoise Dupuis (PS).
- Au Midi de l'Audiovisuel du 30/01/2001, le Ministre de l'Enfance Jean-Marc Nolle s'est dit favorable à l'adaptation aux chaînes de la Communauté française de la réglementation dite des “5 minutes” en application en Flandre depuis 1995 : les écrans publicitaires y sont interdits cinq minutes avant et après les émissions pour enfants.
- Le 18/01/2001, le Ministre Miller a reçu pendant deux heures l'A.T.A. Un compte-rendu de deux pleines pages a été publié, avec amorce en page 1, par le

quotidien Le Matin du 22/01/2001.

• Médiation : Le 31/01/2001, le Parlementaire Paul Ficherouille (PS) a opté pour la création à la RTBF d'une émission analogue à L'Hebdo du Médiateur de France 2.

Christian Druite, Administrateur général de la RTBF, a marqué son intention d'aller prochainement dans ce sens.

• L'A.T.A. lance sa pétition “Un Javas Bis pour l'éducation permanente”. Pour un agenda en TV qui annonce les activités du secteur associatif, des ONG et de l'éducation permanente. La pétition s'achève par cette phrase : “Ceci ne constitue que l'un des premiers pas que le Service public devrait faire pour encore mieux appliquer sa mission qui a trait à l'éducation permanente”.

• À la veille de la renégociation du contrat de gestion de la RTBF, le Ministre Miller a invité les Parlementaires, par le biais de la Commission de l'Audiovisuel, à ouvrir un large débat de plusieurs mois sur la RTBF. Seront auditionnés plusieurs Ministres, de nombreux représentants de la RTBF, le CSA, la Ligue des Familles... et l'A.T.A. Les séances sont accessibles au public. L'A.T.A. propose à ses lecteurs le texte à amender de l'ancien contrat de gestion de la RTBF dont l'application deviendra caduque le 31 décembre 2001.

N° 61

4 avril 2001

• Le 08/03/2001, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé un avant-projet de décret instituant un service de la médiation. Il y avait déjà un médiateur fédéral, un médiateur wallon. Voici, enfin, un médiateur pour les matières de la Communauté française dont la RTBF.

• Le 20/02/2001, à une question d'actualité posée par le Parlementaire Michel Guilbert, le Ministre Miller a déclaré être “pour l'application d'un système similaire à celui de la Flandre”, en ce qui concerne l'interdiction de programmes publicitaires cinq minutes avant et après les émissions pour enfants.

• Pour un Javas Bis de l'éducation permanente (voir N° 60) : le Ministre Rudy Demotte (PS), deux membres du Conseil d'Administration de la RTBF (Ecolo et PS) ainsi que dix Parlementaires des quatre partis démocratiques ont signé la pétition.

• L'A.T.A. a refusé de participer à l'émission de Christophe Dechavanne, “Ciel, mon Mardi !”, du 13/03/2001 sur TF1. Nous publions les échanges d'e-mails.

• Pour expliquer la signalétique jeunesse, la Communauté française a publié la brochure Télé Junior.

• Dossier d'une vingtaine de pages : Au Parlement de la Communauté française, le 07/03/2001, l'A.T.A. a été auditionnée durant toute la matinée

par la Commission de l'Audiovisuel. Dès le lendemain, Le Soir signalera que l'A.T.A. est “l'auteur d'un rapport très fouillé qui lui a valu les félicitations des élus” et La Libre Belgique : “Les télespectateurs fourmillent d'idées”. Celle-ci renchérit, au moment des conclusions, le 16/03/2001, en considérant que “nos propositions” en furent “l'un des moments forts”.

Nous publions la longue communication de l'A.T.A. ainsi que le résumé du dialogue qui s'en suivi avec les Parlementaires. Nous proposons également les textes de deux autres interventions qui ont marqué ces travaux, celle de l'Association des Journalistes de la RTBF ainsi que celle de La Ligue des Familles.

N° 62

1^{er} juin 2001

• La RTBF prépare enfin sa nouvelle émission de médiation TV ! L'A.T.A. publie un dossier spécial de 20 pages pour faire le point sur cette thématique et apporter ainsi sa pierre afin que l'initiative de la RTBF soit une réussite.

Notre observation s'est faite en quatre temps : D'abord, nous avons analysé une vingtaine de séquences “médiation” diffusées en radio à la RTBF. Elles sont l'exemple à ne pas suivre et nous tentons d'expliquer pourquoi.

Ensuite, nous analysons l'évolution, depuis septembre 1998, de L'Hebdo du Médiateur, l'émission animée par le Médiateur de la Rédaction de France 2. Durant les deux premières saisons, elle fut l'œuvre de Didier Epelbaum. Nous l'avons interrogé à la fin de son mandat non renouvelable de deux ans pour qu'il tire un bilan de son action. Puis, nous avons analysé les premiers pas de son successeur qui est entré en action, le 02/09/2000. Nous avons visionné les trente premières émissions qu'il a animé. Nous expliquons notre déception car, selon nous, L'Hebdo du Médiateur ne poursuit plus les objectifs initiaux pour lesquels cette émission a été mise en place.

Enfin, en conclusion, nous dressons une liste de dix principes qu'il faudrait, selon nous, appliquer pour mener à bien le nouveau projet de la RTBF afin que celui-ci respecte les usagers ainsi que le personnel du service public.

N° 63

6 septembre 2001

- Le 09/09/2001, démarre Qu'en Dites-Vous ?, l'émission de médiation TV de 12 minutes de Jean-Jacques Jaspers qui sera diffusée chaque dimanche à 12H30 sur la Une de la RTBF.
- Dix dernières propositions gratuites de l'A.T.A. (dont l'application ne coûterait presque rien) à inclure dans le nouveau contrat de gestion de la RTBF.
- Nous publions les noms des principaux signataires de la pétition “Pour un Javas Bis de

l'éducation permanente” ainsi qu'une carte blanche “Pour une RTBF davantage associative” cosignée par Philippe Hensmans, Directeur d'Amnesty International, Serge Hustache, Directeur d'Action Commune Culturelle Socialiste, François Martou, Président du Mouvement Ouvrier Chrétien, Jacques Sepulchre, Secrétaire général de la Ligue des Familles et Bernard Hennebert, Coordinateur de l'A.T.A.

• Pour la présentation de son dernier Ecran Témoin, le 12/06/2001, Paul Germain répond à deux critiques de l'A.T.A. : confronter les thèses réseau/pas de réseau pédophile et, d'autre part, présenter de façon détaillée le livre Les Dossiers X.

• Controverse entre Marc Dechamps (Au Nom de la Loi, RTBF), l'A.T.A. et Marc Reisinger (Pour la Vérité ASBL).

• Le 02/05/2001, la RTBF propose, dès 21H30, plus de deux heures de direct pour analyser les options de son futur contrat de gestion avec une quinzaine d'intervenants dont l'A.T.A. Nous publions la conduite de cette émission et démontrons notamment que les déclarations des “politiques” et des représentants de la RTBF occupent les 3/4 du temps d'antenne alors que les spécialistes (universitaires, journalistes) et les usagers se partagent les miettes restantes. Or, l'émission s'intitule “la RTBF, c'est vous” et Jean-Jacques Jaspers, son présentateur, en énonçait ainsi les règles du jeu : “Ce forum vous est complètement consacré, télespectateurs de la Communauté française”. De plus, l'A.T.A. révèle que Benoît Balon-Perin, le Rédacteur en chef de l'émission, lors de sa préparation, a ainsi présenté ses objectifs au représentant de l'A.T.A. : Cette émission est programmée à cause “...des tensions qui existent entre la RTBF et son Ministre de tutelle”.

• L'A.T.A. explique comment l'un des textes du futur contrat de gestion est mal écrit. À savoir : “Les écrans publicitaires et de parrainage –dès janvier 2003– sont interdits de diffusion durant une période de cinq minutes qui précède et qui suit une émission spécifiquement destinée aux enfants”.

Il n'y a pas de définition légale au mot “enfant” et donc il faudrait le remplacer par “mineur” par exemple, de même qu'il serait préférable de changer le “spécifiquement” en “principalement”. Enfin, il convient de définir la nature des “tunnels” de 5 minutes : il faudrait qu'ils proposent des émissions pour adultes car s'il s'agit d'émissions tous publics, les chaînes pourraient y diffuser, par exemple, des clips musicaux que les enfants adorent ! S'estimant mis en cause dans cet article, Mr De Coster, Conseiller juridique de la RTBF, a envoyé un droit de réponse qui a été publié dans notre N°64.